

N° 29
JUIN 2009

PASSION ARCHITECTURE



© Philippe Bassot



© B. Desrez



© Anne Selders



Vie syndicale
40^e Congrès
des architectes,
10, 11 et 12 septembre
à La Rochelle

Infos Ministères
Lettre
à Christine Albanel

Bon sens
"La concurrence
est-elle loyale ?"

Cahier Spécial

RÉGION
Normandie

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

Maîtrisez votre consommation d'énergie



Vous souhaitez faire des **économies d'énergie** en modernisant votre logement.

Vous pouvez dès maintenant bénéficier de **l'Eco-prêt à taux zéro*** et de **l'offre complémentaire Crédinergie** du Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel vous accompagne et vous propose une gamme de solutions adaptées à vos projets.**

*



L'Eco-prêt est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

** Voir conditions dans les agences Crédit Mutuel.

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris - Mai 2009 - Interprété par Zazamuts.

Les représentants de l'Unsa ont eu récemment plusieurs entretiens importants pour la profession.

Nous avons été reçus par le conseiller d'État Thierry Tuot, chargé par Christine Albanel, Christine Boutin et Jean-Louis Borloo, d'une mission de réflexion et de propositions sur l'implication des architectes dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire. Participait à cet entretien François Braize, inspecteur général des affaires culturelles, au ministère de la Culture et de la Communication.

Nous avons également rencontré Jérôme Bouët, conseiller de Christine Albanel. Participait à cet entretien Jean Gautier, directeur de l'architecture.

La lettre que nous avons adressée à notre ministre de tutelle après ce rendez-vous est publiée en page 6 du présent numéro.

Ces entretiens¹ nous ont permis d'exposer nos principales préoccupations quant à l'avenir de la profession et d'interpeller les Pouvoirs publics sur leur incompréhension de la fonction de l'architecte.

Ces personnalités se sont montrées à l'écoute des propositions de l'Unsa concernant les formations initiale, professionnalisante et continue, les compétences et le rôle de l'architecte dans la réalisation d'un cadre bâti respectueux des enjeux du développement durable, l'inquiétude des architectes sur les conséquences de la transposition de la directive services.

Avec Didier Ridoret, président de la FFB, nous avons abordé les thèmes nécessaires à une plus grande intelligence des rapports entre architectes et entreprises dans ce nouveau contexte économique.

Avec Jean Lardin, président de la CAPEB, lors de leur Congrès, nous nous sommes entretenus sur des concordances d'objectifs possibles entre artisans et architectes.

Ces écoutes mutuelles sont justifiées par notre motivation commune pour l'homme et la planète.

"Archis : actions !" sera le thème de notre congrès 2009 les 10, 11 et 12 septembre à La Rochelle.

Michel Rouleau,
Président de l'Unsa

[1] Voir en page 5 le compte-rendu des entretiens avec Thierry Tuot et Jérôme Bouët.



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
En haut : École maternelle, Beuzeville (27) (architectes : Atelier Betingier & Desplanques, Le Havre (76) et Philippe Bassot
Au milieu : Siège social de la société SOGET, Le Havre (76) (architecte : C.B.A Architecture)
© B. Desere
En bas de gauche à droite : Paul Virilio, essayiste et urbaniste © Anne Selders ; Odile Decq, architecte, directrice de l'École Spéciale d'Architecture (ESA) de Paris ; Nicolas Vanier, explorateur, cinéaste et écrivain



À l'honneur	4
Infos Ministères	5-8
Lettre à Christine Albanel	
Bon sens	9-11
"La concurrence est-elle loyale ?"	
Vie syndicale	12-18
40 ^e Congrès des architectes, Printemps de l'Union des architectes	
Club Prescrire	19-24
Environnement	26-28
"Des éco-quartiers oui, mais pas des ghettos de privilégiés"	
Collectivité locale	29-30
Interviews d'Alain Le Vern, président du Conseil régional de Haute-Normandie, et de Laurent Beauvais, président de la Région Basse Normandie	
Cahier spécial Normandie	31-34
Formation	35
Le GEPA et la formation continue	
Infos sociales	36-40
La légalité de la complémentaire santé, la Démarche Qualité, le chômage partiel	
Archi-culture	41
Infos techniques	42

PETER ZUMTHOR, LAURÉAT DU PRIX PRITZKER 2009



L'architecte suisse Peter Zumthor a été désigné lauréat du prix Pritzker 2009 par la fondation américaine Hyatt pour l'ensemble de son œuvre, dont les thermes de Vals, qualifiés de chef-d'œuvre. *"Être récompensé par le prix Pritzker est une reconnaissance merveilleuse du travail architectural que nous avons accompli ces vingt dernières années",* a commenté le lauréat 2009, qui dirige une équipe d'une quinzaine de personnes à Haldenstein, en Suisse. *"Le fait qu'un corpus d'œuvres aussi restreint que le nôtre soit reconnu par les professionnels nous rend fiers, a-t-il ajouté. Cela devrait aussi donner beaucoup d'espoir aux jeunes architectes qui, s'ils se battent pour la qualité de leurs réalisations, sortiront de l'ombre sans aucune publicité particulière."*

La cérémonie officielle de remise du prix Pritzker, doté d'un chèque de 100 000 \$ et d'une médaille honorifique, **s'est déroulée le 29 mai 2009** à Buenos Aires, en Argentine.

DOMINIQUE HOESTLANDT REÇOIT LA LÉGION D'HONNEUR



Dominique Hoestlandt, président de l'UNICEM, a été reçu dans l'Ordre de la légion d'honneur avec le grade de Chevalier, le 18 mai 2009, par Bertrand Collomb, président d'honneur de Lafarge. Cette distinction lui a été attribuée dans le cadre de la promotion du Nouvel an, sur proposition du MEEDDAT. Dominique Hoestlandt, qui assure la présidence de l'UNICEM depuis juin 2002, exerce d'autres responsabilités professionnelles, notamment au sein du Medef : membre du conseil exécutif depuis janvier 2006, il en préside le Comité Environnement.

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS 2009

Le Grand prix d'architecture 2009 de l'Académie des Beaux-Arts (prix Charles Abella), doté d'un montant de 25 000 €, **a été décerné le 6 mai dernier à l'architecte serbe Aleksandar Jankovic**, 33 ans.

Le deuxième prix (prix André Arfvidson), d'un montant de 10 000 €, a été décerné à la Française Vinciane Albrecht, 29 ans, et le troisième (prix Paul Arfvidson), d'un montant de 5 000 €, est allé au Chinois Liu Ruifeng, 31 ans. Le thème du concours, "Le nouvel établissement humain", s'inscrit dans un cycle de 3 ans (2007-2009) consacré à l'approche d'un nouveau mode de vie durable. Il était centré cette année sur la ville provençale d'Arles (Bouches-du-Rhône) et son extension. Le concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture de moins de 35 ans se déroule sur 2 mois avec plusieurs épreuves.



◀ Grand prix : le "nuage" d'Aleksandar Jankovic (Serbie)

PRIX AMO 2009 : TROIS OPÉRATIONS D'HABITAT À L'HONNEUR

Le jury constitué par l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage (AMO) a proclamé le palmarès de **la première édition du Prix AMO "Habitat, architecture, environnement"** en avril dernier. **Consacré depuis 25 ans à la thématique "architecture et lieux de travail", le prix AMO – désormais annuel – s'ouvre à l'habitat, une session sur deux.** Trois réalisations ont été distinguées : **le Premier prix récompense 20 maisons groupées à Saint-Denis (93).** Cette réalisation a été jugée "exemplaire" par le jury, à la lumière des débats sur le Grand Paris et de la nécessité de densifier le tissu urbain. Un prix spécial a été attribué à 82 "logements sociaux Plus" à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Enfin, une mention spéciale Initiative a été attribuée à la reconstruction, après un séisme en 2006, d'un ensemble de 50 maisons à Dukuh et Pundong, sur l'île de Java (Indonésie).



▲ 1^{er} prix : "Villa Chevalier" à Saint-Denis (93) – Maîtrise d'ouvrage : Philia Promotion ; maîtrise d'œuvre : Pascal Chombart de Lauwe et Sabri Bendimérad, architectes (Tectône) ; Jean-Thibaut Bernard, chef de projet ; EGSC, économiste et BET.

REMERCIEMENT À JACQUES GUY

L'Unsfa tenait à remercier **Jacques Guy** pour la qualité et l'efficacité de la relation qu'il avait su entretenir depuis de nombreuses années entre le groupe Moniteur et notre syndicat. La qualité de cette relation a permis aux architectes d'être reconnus et à notre profession d'être soutenue. Nous espérons que la nouvelle direction saura pérenniser cette relation afin que notre profession puisse continuer à s'exprimer.

Deux rencontres importantes pour la profession

Le 23 mars 2009, Thierry Tuot, conseiller d'État, a reçu Michel Roulleau, Philippe Roux et Didier Prost, président et vice-présidents de l'Unsa, en présence de François Braize, inspecteur général des affaires culturelles.

À la suite du discours prononcé par le Président de la République lors de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Thierry Tuot a été chargé d'une étude visant à mieux évaluer les rôles des acteurs de la maîtrise d'œuvre concourant à la réalisation du cadre de vie et plus particulièrement "la capacité des architectes à répondre aux objectifs de qualité architecturale et environnementale mais aussi aux exigences quantitatives de construction". Sa lettre de mission du 12 décembre 2008 a été signée par les principaux ministres en charge du cadre de vie, Christine Albanel, Christine Boutin et Jean-Louis Borloo.

L'Unsa a exposé à Thierry Tuot l'étendue et l'importance de la fonction des architectes, portée par la compétence, l'indépendance et la responsabilité.

Parmi les thèmes abordés : • la formation initiale (au budget par étudiant notoirement insuffisant), • la formation professionnalisante dont la durée devrait être portée à 2 ans en conformité avec les résolutions du CAE et de l'UIA (et de plus incubatrices de structures d'exercice capables de

répondre à la complexité des missions), • la directive européenne sur le marché intérieur des services et les inquiétudes de la profession à propos des tentatives de dérégulations en cours (dont la structure du capital des sociétés d'architecture). La place des architectes dans toutes les sphères de la société a été évoquée : l'intérêt de leur compétence au sein des collectivités locales comme conseillers dans le cadre des refontes des politiques territoriales ; le renforcement du rôle pédagogique des CAUE auprès des élus et de la population ; l'importance de la fonction des architectes dans la prise en compte du coût global et les questions liées à leurs missions ; l'instauration de diagnostics élargis du patrimoine... autant de sujets liés aux méthodologies de projet dont l'Unsa entend démontrer toute l'importance pour la réussite des politiques de développement durable.

Nous constatons que notre profession fait l'objet de politiques publiques trop souvent en contradiction avec le rôle assigné aux architectes dans la défense de l'intérêt public et ce, face à des discours magnifiant

l'architecture ! La multiplication des dérogations au recours direct à l'architecte et la politique de déclassement mise en œuvre par une professionnalisation insuffisante ne sont cohérentes, ni avec l'appel à plus d'architecture formulé par le Président de la République, ni avec le projet de modifier le modèle de développement en le rendant soutenable.

L'architecte, acteur économique et culturel libre, constitue-t-il un danger pour les porteurs de politiques publiques ?

L'Unsa, qui souhaite clairement se constituer en force de proposition en vue d'une régulation de l'exercice à l'échelle de l'Union Européenne, a rappelé le faible nombre d'architectes en France, au regard de la population nationale.

L'Unsa salue l'écoute de Thierry Tuot, son accord pour un nouvel entretien et sa volonté de transmettre l'intérêt de l'implication de l'architecte, acteur incontournable du développement durable, de l'échelle de l'aménagement des territoires à celle de la parcelle : *"le coût du non recours à l'architecte doit pouvoir être identifié"*. ■



▲ Thierry Tuot, conseiller d'État

Le 8 avril 2009, Jérôme Bouët, conseiller de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a reçu Michel Roulleau, Laurence Guibert et Didier Prost. Jean Gautier, directeur de l'Architecture, a participé à cet entretien.

Les représentants de l'Unsa ont rappelé la responsabilité de l'État dans la situation des architectes. Évoquant l'incompréhension des Pouvoirs publics sur la fonction, l'Unsa a développé ses points de vue sur les sujets brûlants de l'actualité : la dérégulation de la profession, la situation économique des structures d'architecture, la transposition de la directive services fin 2009, l'insuffisance de la durée de la HMONP.

Jérôme Bouët a compris la nécessité d'approfondir cet échange. L'Unsa a donc pris acte de l'intérêt de son ministère de tutelle quant à sa volonté d'agir en faveur de l'architecture, et donc de la profession. Michel Roulleau a indiqué qu'il adressait à Madame Albanel une lettre exposant les attentes des architectes (voir page 6). La présence de Jean Gautier, directeur de

l'Architecture, a permis d'apporter des précisions quant à la position de l'Unsa sur les documents d'harmonisation de l'HMONP au plan national.

Pendant des mois, les représentants de l'Unsa ont travaillé consciencieusement avec la DAPA à la mise au point des documents : *"Objectif général de la formation HMONP"*, *"Cadre national des formations à l'habilitation"*. Hélas, ils n'ont jamais pu obtenir qu'y soient ajoutés des objectifs manquants, ni qu'y soient donnés certains contenus indispensables. En résumé, a été écarté tout ce qui pouvait montrer qu'actuellement la durée de la mise en situation professionnelle (6 mois) et le nombre d'heures d'enseignement professionnalisant (150 h) étaient trop faibles ! Afin de ne pas pénaliser les jeunes diplômés qui n'ont guère de responsabilité dans cette

situation, l'Unsa n'entend évidemment pas s'opposer à ce que ces documents insuffisants soient utilisés, *"à titre provisoire"*. L'acceptation d'une utilisation provisoire ne vaut donc pas accord sur ces documents. **Au contraire, l'Unsa continuera de protester contre cette HMONP au rabais**, qui, non seulement est en discohérence avec les objectifs fixés par le CAE et l'UIA (2 ans de professionnalisation), mais peut contribuer, si cette situation perdurait, à dévaloriser la profession, au détriment principal des jeunes générations d'architectes. C'est pourquoi, dans sa lettre à Christine Albanel, Michel Roulleau a prié notre ministre de bien vouloir fixer une autre ambition à l'HMONP en acceptant de prendre un nouvel arrêté remplaçant l'arrêté actuel définissant l'HMONP. ■



▲ Jérôme Bouët, conseiller de Christine Albanel

Lettre de l'Unsa

à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication



Madame Christine ALBANEL
Ministre de la Culture et de la Communication
 3, rue de Valois
 75001 PARIS

Paris, le 17 avril 2009

Objet : La profession d'architecte

Madame la Ministre,

Avant d'évoquer les voies de progrès que nous proposons de suivre pour maintenir notre profession en état de produire une architecture de qualité, je me permets de vous rappeler une regrettable exception française : notre pays, malgré une loi imposant le recours obligatoire à l'architecte¹, est celui qui comporte le moins d'architectes en activité par rapport à sa population !

Une profession en difficulté porte certainement une part de responsabilités.

Mais nos analyses démontrent aussi le rôle majeur des Pouvoirs publics dans cette situation indigne. Nous avons identifié trois facteurs déterminants :

- Historiquement, la législation et la réglementation française ont fait obstacle à la structuration des cabinets d'architecte. Des décrets inappropriés ont même stoppé l'intégration de compétences complémentaires au sein même de nos entreprises au moment où nos anciens s'engageaient dans cette voie². La France est sans doute le seul pays à avoir bloqué administrativement la montée en puissance d'une profession.
- Parmi les formations de haut niveau, celle des architectes est celle pour laquelle l'État français consacre l'un des budgets les plus bas par élève. Bien que dotées d'un bon niveau culturel à la sortie des écoles, plusieurs générations d'architectes ont été "jetés sur le marché de la maîtrise d'œuvre" sans le professionnalisme indispensable à l'exercice d'un métier dont la difficulté n'a cessé de s'accroître et qui engendre d'énormes responsabilités à l'égard des clients et de la collectivité.
- Depuis plusieurs décennies, chaque fois qu'est constatée la nécessité d'accroître les prestations de maîtrise d'œuvre (nouveaux objectifs, calculs, engagements, justificatifs, etc), les Pouvoirs publics ont le mauvais réflexe de commencer par instituer de nouveaux contrôles (engendrant de nouvelles dépenses), au lieu de donner immédiatement des moyens supplémentaires à ceux qui "produisent", c'est-à-dire les maîtres d'œuvre, afin que ceux-ci puissent agir plus et mieux.

J'aborde les sujets les plus préoccupants actuellement, et pour lesquels nous pensons que le ministère dont vous avez la responsabilité, doit intervenir si la France veut conserver un corps d'architectes dignes de ce nom³.

1 - L'incompréhension des Pouvoirs publics sur la fonction de l'architecte

Il n'est pas certain que toutes les sphères de l'État (Gouvernement, élus, administrations) aient vraiment compris la spécificité de la maîtrise d'œuvre qui, constituant un maillon fondamental dans la création de notre cadre de vie, ne saurait être traitée comme une banale prestation de service, dont on pourrait se passer sans dommage pour la collectivité⁴.

Pourtant, le travail de maîtrise d'œuvre conditionne quasiment toutes les opérations et activités qui lui feront suite pendant des décennies : - marchés pour la construction, l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage, - productivité des activités qui s'y développeront, - satisfaction des utilisateurs ou des visiteurs, - transformation de la ville et constitution progressive du patrimoine construit français, - etc.

Les conséquences de cette mauvaise perception de notre fonction se manifestent de diverses manières.

- 1.1 - Alors que dans la loi MOP, le législateur avait soutenu l'idée que la qualité des bâtiments passait par la distinction entre maîtrise d'œuvre et réalisation (art. 7 de la loi), et même par l'imposition d'une "mission de base", nous constatons que, d'année en année, le Gouvernement ne cesse d'élargir le champ d'application des procédures dérogatoires (telles que la conception-réalisation), et s'efforce de démultiplier les situations permettant la mise en œuvre des contrats de partenariat.

[1] La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture impose le recours à l'architecte, mais pour une fraction limitée de mission et avec diverses dérogations.

[2] Décrets 49-165 du 7 février 1949, 53-627 du 22 juillet 1953 et 59-1157 du 29 septembre 1959 et les décrets ultérieurs. Voir la revue *Passion Architecture* n°15 (décembre 2005) page 6 : "Les mauvais choix français".

[3] Nous ne parlons pas au nom de tous les diplômés en architecture qui exercent toutes sortes d'activités autres que celle de maître d'œuvre, au sein d'innombrables professions, ou en tant qu'agents publics ou d'élus politiques. Ils travaillent dans les conditions propres à chacun de ces métiers, et trouvent au sein des professions qu'ils exercent, leurs propres organes de représentation.

Les règles fixées par la loi du 3 janvier 1977 n'encadrent pas l'exercice de tous ces autres métiers mais bien celui des architectes - qui œuvrent directement pour la création du cadre de vie en exerçant la maîtrise d'œuvre, - qui se sont engagés à assumer la responsabilité de défendre l'intérêt public du cadre de vie en même temps que celui de leurs clients, - et qui ont accepté d'en supporter les contraintes et d'en assumer les risques.

[4] Voir la revue *Passion Architecture* n°28, page 25

1.2 - Parallèlement, quand il s'agit de mettre en route le "Grenelle", les Pouvoirs publics semblent se précipiter directement vers les entreprises et les industriels prêts à "vendre" leurs produits sans passer par la case "réflexion globale" d'une maîtrise d'œuvre indépendante. Il y a pourtant des étapes indispensables : - diagnostic général des existants⁵, - prise en compte de tous les objectifs et non d'un seul, fut-il celui de l'énergie⁶, - choix raisonné des solutions, compte tenu des contraintes de toutes natures, - projet assurant la synthèse architecturale des décisions prises, - coordination des travaux et vérification de leur qualité, - etc.

Nous espérons que vous défendez avec vigueur la nécessité d'une réflexion globale avant toute commande de travaux, et donc l'engagement systématique d'une mission de maîtrise d'œuvre telle que la loi MOP le prévoit pour les contrats publics.

2 - La transposition en droit français, au plus tard le 28 décembre 2009, de la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur

Pour montrer sa bonne volonté auprès des commissaires européens, le Gouvernement français se propose de modifier certaines lois concernant les professions libérales réglementées, en oubliant peut-être que la plupart des dispositions de ces lois ont été conçues par le législateur pour protéger les consommateurs et défendre l'intérêt général, voire l'intérêt public.

Les architectes sont très attentifs aux corrections qui pourraient être apportées à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment à propos de l'indépendance des architectes, et donc des limites de détention, par des opérateurs financiers, du capital des sociétés d'architecture.

Le Président de la République ayant dénoncé publiquement les effets catastrophiques pour l'économie du monde, d'une trop grande liberté des capitaux et de ceux qui les manipulent, nous ne comprendrions pas que le Gouvernement français cède à la facilité en n'opposant aucune résistance aux orientations ultra-libérales de la Commission européenne et sacrifie l'indépendance des créateurs qui assument la responsabilité de défendre l'intérêt public du cadre de vie.

Nous espérons que vous saurez convaincre les membres du Gouvernement de préserver les règles encadrant nos sociétés d'architecture⁷.

3 - L'iniquité croissante des contrats de maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage, notamment celle publique, donne l'exemple scandaleux de l'abus de pouvoir : comme ce sont les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui ont le droit de rédiger les clauses particulières des contrats, ils en "profitent" pour déséquilibrer sans retenue les droits et obligations des deux cocontractants que sont la personne publique et le titulaire privé du marché.

C'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, nous sollicitons les membres du Gouvernement afin qu'ils admettent que les CCAG en cours d'élaboration, doivent être des modèles d'équilibre contractuel, ce qui n'enlèvera pas aux maîtres d'ouvrage publics le droit d'y déroger par les clauses particulières, mais au moins, l'exemple de l'iniquité ne viendra pas "d'en haut".

Il est encore temps, lors des derniers arbitrages interministériels, que vous veuillez bien soutenir les demandes de correction que les professionnels de la maîtrise d'œuvre ont communiquées au MEIE.

4 - La dégradation économique, en France, des structures d'architecture

Les missions de maîtrise d'œuvre ne cessent de s'alourdir et d'imposer des études nouvelles, de se complexifier, et de faire porter par les architectes des responsabilités plus étendues (y compris par le moyen de contrats déséquilibrés, comme il a été dit au § 3).

Néanmoins, aucune voix officielle ne s'élève pour encourager l'attribution de moyens supplémentaires.

4.1 - Comme nous l'écrivions dans le préambule, la tendance officielle est, encore aujourd'hui, d'augmenter le nombre de contrôles, et jamais de donner aux "producteurs" que sont les architectes et leurs partenaires, les moyens de mieux faire.

On fait même l'inverse : la manière de choisir les maîtres d'œuvre et donc les architectes, aboutit de plus en plus souvent (sauf procédure de concours) à les mettre en concurrence sur le prix, ce qui est évidemment une aberration puisqu'ainsi, le titulaire du marché sera celui qui consacrera le moins de temps à l'étude du dossier, sans doute avec les acteurs les moins qualifiés !

Nous voudrions que vous acceptiez d'étudier avec la profession (notamment l'Unsfa qui avait déjà fait des propositions dans cette perspective) les moyens de promouvoir et d'encourager d'autres formes de mises en concurrence et de détermination des honoraires de maîtrise d'œuvre.

4.2 - La dégradation économique des cabinets d'architectes (que la "crise" ne fait qu'amplifier) nous entraîne dans une spirale dangereuse : - l'incertitude sur les commandes et l'insuffisance des rémunérations freinent l'équipement de nos structures et la formation de nos collaborateurs, - la déqualification des acteurs et l'obsolescence de nos outils en sont les risques possibles.

C'est pourquoi nous souhaitons que votre ministère prenne l'initiative d'un plan d'action afin que les Pouvoirs publics changent de comportement à l'égard de prestataires dont la "production" n'aura, *in fine*, que la "qualité" que lui permettront d'atteindre les moyens qui lui seront attribués.

5 - L'accès des jeunes diplômés à l'exercice en nom propre de la maîtrise d'œuvre

Comme nous l'avons écrit dans la note 3 de bas de page, nous n'évoquons pas la situation de tous les diplômés qui se dirigent vers d'autres horizons que la maîtrise d'œuvre, mais nous pouvons néanmoins rappeler qu'ils sont tous amenés à compléter (pendant un temps plus ou moins long) leurs connaissances et expériences en fonction de l'activité qu'ils ont choisie.

[5] Y compris valeur culturelle ou sociale des ouvrages.

[6] Les objectifs d'accessibilité, de confort (acoustique, visuel, etc), d'hygiène, de sécurité dans tous les domaines, etc, doivent être pris en considération lorsqu'on engage des opérations de restructuration des existants.

[7] Voir la lettre du 12 janvier 2009 du président de l'Unsfa à M. Jean-Christophe Martin, du MEIE.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, la profession avait constaté depuis longtemps que le professionnalisme indispensable à l'exercice d'un métier aussi difficile et "périlleux" que le nôtre ne pouvait s'obtenir au cours d'études universitaires. Nous avons réclamé la mise en place d'une "licence d'exercice" largement au delà de l'obtention du diplôme.

Lors du passage au LMD, la profession n'a accepté la réduction des études d'architecture de six ans à cinq ans qu'à la condition expresse qu'elles soient suivies d'une véritable période professionnalisante que nos organisations avaient évaluée à au moins deux années après l'obtention du diplôme⁸.

C'est donc en plein accord avec la profession que l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 a créé l'HMONP (Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre) et l'a inscrite à l'article 10 de la loi sur l'architecture.

5.1 - Hélas, malgré le "Livre blanc des architectes", malgré les multiples démonstrations de la profession sur la durée et le contenu nécessaires de l'HMONP, malgré la nécessité d'avoir une professionnalisation post-diplôme homogène avec les autres pays européens, malgré la position du Conseil européen des architectes, notre tutelle a mis en place, par l'un des arrêtés du 20 juillet 2005⁹, une HMONP au rabais qui est tout à fait insuffisante pour donner aux jeunes diplômés les atouts indispensables pour affronter, en nom propre, l'exercice de la maîtrise d'œuvre.

Nous rappelons que la profession unie a publié le "carnet métier" qui répertorie les connaissances et expériences utiles à l'exercice de notre profession.

Nous vous prions instamment de bien vouloir corriger cette situation en donnant une autre durée et un contenu plus ambitieux à l'HMONP.

5.2 - Malgré cette HMONP de courte durée, notre tutelle tente de faire supporter une partie des charges en résultant par l'OPCA PL, organisme collectant les fonds destinés à financer la formation des collaborateurs d'architecte. Ces fonds n'ont pourtant pas vocation à aider l'État à assurer la formation des futurs architectes¹⁰.

Nous espérons que vous voudrez bien donner les consignes à vos services afin qu'ils renoncent à cette démarche.

6 - L'organisation de la profession

Tout ce qui a été évoqué dans le présent courrier suppose une répartition harmonieuse des rôles entre notre tutelle, les organismes de vocations différentes que sont l'Ordre et les syndicats (et leurs organisations européennes et internationales), les écoles d'architecture, les étudiants, les structures d'architecture elles-mêmes, et beaucoup d'autres acteurs, etc.

Cela nécessite aussi une clarification d'un certain nombre de situations.

L'Unsfa pense que le code des devoirs professionnels doit être modernisé et demande à participer à la concertation.

L'Unsfa a pris position en ce qui concerne le "titre d'architecte", qui devrait pouvoir être porté par tout titulaire d'un diplôme reconnu par l'État (car les restrictions actuelles réservant le port du titre aux seules personnes inscrites sur un tableau ordinal sont obsolètes à l'heure de l'Europe).

Par contre, l'Unsfa est convaincue que la protection des maîtres d'ouvrage et de l'intérêt public passe par un contrôle toujours aussi strict des "tableaux" d'architectes tenus par les conseils régionaux de l'Ordre, car ce sont les seuls registres officiels dont disposent le public et les autorités pour connaître les architectes autorisés à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre, dans le respect des règles imposées par la loi et sous le contrôle d'un Ordre créé à cet effet.

Nous souhaitons que vous acceptiez de mettre en place une instance de réflexion avec les organisations professionnelles afin d'avancer rapidement sur ces questions.

7 - Conclusion

Pour construire une Europe plus humaniste, l'Unsfa souhaite que votre ministère soit aux côtés des architectes pour participer à la mise en place d'une nouvelle régulation de leur profession au sein de l'Union européenne. Cette volonté politique servira naturellement notre culture et ses spécificités.

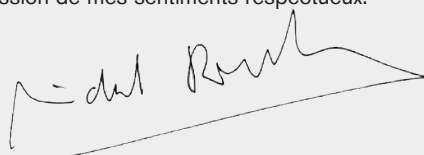
Je reprends l'une des questions amères du "Livre blanc des architectes" (page 23) :

"Faut-il continuer de voir se dévaloriser l'image des architectes par le manque de professionnalisme de certains d'entre eux, pourtant dûment diplômés ? Les architectes, les seuls professionnels formés à la conception de l'espace, doivent-ils se résoudre à abandonner la maîtrise d'œuvre ?"

En réponse, j'espère que vous voudrez bien participer à relever le défi de la renaissance d'une profession d'architecte plus forte et plus nombreuse, capable d'œuvrer avec efficacité dans toutes les sphères du cadre de vie, pour le mieux-être de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président, Michel Roulleau



[8] Voir le *Livre blanc des architectes* (page 24) par l'Ordre des architectes, l'Unsfa et le Syndicat de l'architecture (février 2004).

[9] Cet arrêté, annulé par le Conseil d'État, a été remplacé par l'arrêté du 10 avril 2007.

[10] Nous rappelons que toutes les directives gouvernementales orientent l'utilisation des fonds de formation des salariés en priorité vers ceux présentant les plus faibles qualifications initiales, ce qui n'est pas la situation des titulaires d'un diplôme bac+5.

La concurrence est-elle loyale ?

Les prestataires intellectuels œuvrant, comme les architectes, dans les domaines du cadre de vie¹, sont habitués à être mis en concurrence et ne craignent pas celle-ci, dès lors qu'elle joue sur des critères appropriés à ce type particulier de prestation².

À partir du moment où il y a concurrence, les professionnels sont fondés à exiger qu'elle soit loyale, et donc que certains candidats ne soient pas soumis à des exigences ou contraintes allégées et qu'ils ne bénéficient pas d'avantages dont les autres candidats ne disposent pas.

Ces deux conditions (procédure appropriée³ et loyauté de la concurrence) paraissent de bon sens. Hélas, cela ne semble pas aller de soi pour les rédacteurs de la législation européenne, comme nous allons le démontrer.

La présente étude a pour objet de mettre en garde nos confrères contre les **"distorsions de concurrence"** dont ils risquent d'être de plus en plus souvent les victimes, soit entre professionnels privés, soit entre professionnels privés et publics.

1 - Distorsions de concurrence entre professionnels privés

Les multiples analyses des conséquences probablement dommageables du *"principe du pays d'origine"* du projet de directive Bolkestein ont sans doute été un des facteurs du rejet par les Français du référendum européen.

À l'époque, nous avions avancé⁴ que le projet Bolkestein aboutissait à créer en

Europe, pour les "services", l'équivalent des *"pavillons de complaisance"* dont nous dénonçons les effets sur nos océans.

La directive aurait en effet permis à tout professionnel :

- ayant suivi une formation dans le pays où elle est la plus faible (souvent la plus courte),
 - ayant installé le siège de son activité dans le pays le moins exigeant en termes de capacité, de contrôle, de garanties, d'assurance, etc,
 - recrutant ses collaborateurs là où les législations fiscale et sociale sont les plus légères,
- d'aller vendre ses services dans tous les autres pays, concurrençant ainsi sévèrement les professionnels soumis à des législations plus exigeantes, notamment pour la protection du consommateur.

Le nivellement par le bas était ainsi programmé !

La "directive services" n'est que la reprise légèrement édulcorée du projet Bolkestein. Pour changer l'image donnée au public, le *"principe du pays d'origine"* a été remplacé par le *"principe de libre circulation des services"* !

Cette directive, adoptée le 12 décembre 2006 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne, est en cours de transposition en droit national. Les précautions avancées par cette directive, soi-disant pour garantir aux consommateurs un haut niveau de qualité des prestations, sont inefficaces⁵, voire parfois un défi au bon sens.

Le danger, pour les professionnels installés dans les pays qui, comme la France, ont mis en place des réglementations raisonnées pour assurer qualité de service et garantie efficace au bénéfice des consommateurs, **est qu'ils soient victimes des distorsions de concurrence de la part d'autres professionnels opérant avec des charges et des contraintes beaucoup plus légères.**

Comme "le pire n'est jamais sûr", nous ne pouvons présentement que **rendre nos confrères attentifs** aux marchés qui leur échapperont au profit de ces autres opérateurs pouvant se permettre des offres prédatrices. Mais il faut aussi prévenir les clients des risques courus s'ils choisissent des prestataires n'offrant pas les mêmes garanties à court et à long terme (notamment en termes d'assurance⁶).

2 - Concurrence entre opérateurs publics et privés

Pour toutes nos professions "du cadre de vie", la commande publique constitue un secteur d'activité important.

Cela justifie toute notre attention, car **cette commande peut, elle aussi, être à l'origine de distorsions de concurrence au détriment des opérateurs privés.**

[6] Les professionnels installés en France, "constructeurs" au sens de l'art. 1792-1 du code civil, ont l'obligation de souscrire une assurance les couvrant pendant 10 ans des risques majeurs pouvant survenir sur les ouvrages qu'ils ont contribué à réaliser.

[1] Entre autres professionnels œuvrant, comme les architectes, pour le cadre de vie, citons les urbanistes, les programmistes, les paysagistes, les ingénieurs, les économistes, les maîtres d'œuvre en général et divers spécialistes comme les géomètres experts, les experts forestiers, etc.

[2] Dans le domaine de l'architecture, la concurrence doit avoir pour objectif la réalisation du meilleur ouvrage possible dans les conditions de l'opération. Encore faut-il que les critères de choix du maître d'œuvre soient judicieux, pour ce type particulier de prestations intellectuelles. C'est donc avec bon sens que les Pouvoirs publics, guidés depuis une trentaine d'années par la MIQCP, ont développé les concours d'architecture dont les conditions ont été améliorées grâce aux actions continues de la profession, notamment de l'Unsa.

[3] Le présent article ne reprend pas les multiples études sur les pratiques inappropriées de mise en concurrence des maîtres d'œuvre et renvoie à l'article de la revue Contrats publics n°44 (page 33) *"Spécificité des marchés de maîtrise d'œuvre et d'architecture"* ou à l'article de *Passion Architecture* n°16 (page 6) *"L'architecture bradée"*.

[4] *Passion Architecture* n°12 (page 28) *"Stoppons Bolkestein"*.

[5] *Passion Architecture* n°18 (page 8) *"Directive services, le spectre de Bolkestein"*.

C'est l'enchaînement des législations européenne et française qui a créé cette situation compliquée qu'on va essayer d'expliquer.

En quelques mots : les personnes publiques lassées des procédures classiques devenues périlleuses se tournent vers des solutions alternatives : l'une d'elles consiste à créer ses propres services opérationnels qui deviennent, *de facto*, des concurrents "inégaux"⁷ des prestataires privés.

2.1 - La commande publique est devenue périlleuse pour tous les acteurs

En imposant des règles lourdes à appliquer pour la commande publique (pour éviter tout protectionnisme national⁸), la réglementation européenne a rendu les "pouvoirs adjudicateurs" frileux, craintifs à l'idée que chacune de leurs consultations publiques pouvait donner lieu à des recours⁹.

Par exemple, si, par sage précaution, ils ne mettent en concurrence que des acteurs présentant les meilleures garanties, ils prennent le risque d'être accusés d'avoir introduit un dispositif "discriminatoire"¹⁰ !

Les maîtres d'ouvrage publics, excédés de voir leurs opérations retardées pour des problèmes formels, ont donc

des motifs sérieux de se tourner vers d'autres procédures¹¹.

Diverses voies sont offertes aux pouvoirs adjudicateurs.

2.1.1 - Les solutions "d'ensembliser"

La plus connue est la **conception-réalisation** et on peut parier que cette procédure va largement se développer dans les années à venir.

La plus "aboutie" est le **contrat de partenariat** (PPP). Au terme d'une procédure, certes plus compliquée à mettre en œuvre et beaucoup plus lourde que les procédures habituelles, la personne publique, avec un seul marché, se libère de la multitude de marchés à passer, y compris pour des tâches d'intendance pendant des décennies d'exploitation.

D'autres solutions existent, comme le **bail emphytéotique administratif** (BEA).

Les réserves que les procédures d'ensembliser inspirent ont été exposées moult fois : **l'objet du présent article n'est pas de les rappeler.**

2.1.2 - Le recours à des entités publiques ou parapubliques

Quand les pouvoirs adjudicateurs décident de s'en donner les moyens, ils sont capables de créer leurs propres services susceptibles d'accomplir beaucoup des prestations habituellement confiées à des opérateurs privés.

Les communes se groupent et créent leurs propres "services techniques" à l'instar des grandes villes qui en disposent déjà.

Beaucoup de sociétés d'économie mixte remplissent des fonctions très diverses au bénéfice des collectivités territoriales.

Enfin il existe un grand nombre d'organismes publics qui exécutent des prestations pour tout client, public ou privé, qui les sollicite.

Les conséquences d'une concurrence inégale entre services publics ou parapublics et professionnels privés méritent notre attention.

C'est l'objet du § 2.2 qui suit.

[11] Le premier risque pour les professionnels est de voir la "commande publique directe" s'amenuiser.

2.2 - La concurrence des entités publiques ou parapubliques se développe

2.2.1 - Les principes "anciens"

Les services publics en situation de monopole étaient acceptés par les citoyens français.

Certes, dans certains domaines, ils empiétaient sur l'activité des prestataires privés. Mais les principes de "*liberté du commerce et de l'industrie*" étaient censés restreindre le champ d'action de ces "services publics" à ce qui ressortait de leur spécialité¹².

Pour aller au-delà de leur activité centrale¹³, ces services publics devaient, théoriquement, "*justifier d'un intérêt public, qui pouvait résulter de la carence de l'initiative privée*".

À l'évidence, la **diversité et la multiplicité des professionnels privés** œuvrant dans toutes les spécialités du cadre bâti, et, *in fine*, le **nombre des candidatures** à chaque consultation **démontrent qu'il n'y a carence dans aucun domaine.**

2.2.2 - L'Europe a fait fi de ces subtilités qu'elle a dû juger obsolètes

L'Europe fait deux choses :

- elle force les États à supprimer le monopole des services publics (à l'exception des services dits "régaliens"),
- elle a rendu obligatoire la mise en concurrence de tout opérateur économique candidat à l'obtention d'un marché public, que l'opérateur soit privé ou public¹⁴.

[12] C'est néanmoins la vigilance (y compris par des actions devant les tribunaux) des professionnels privés qui a permis de limiter les débordements de certaines entités publiques promptes à offrir leurs services, même auprès de clients privés (c'est le cas de l'Office national des forêts !).

[13] Autrefois, quand elle détenait le quasi monopole de la fourniture et de la distribution d'électricité, EDF a pu être "*rappelée à l'ordre*" pour avoir voulu offrir à des particuliers ou à des entreprises, des services de "BET" qui débordaient de son activité de "service public".

[14] Les directives européennes sur la commande publique de services, travaux et fournitures (directive 2004-17 et 2004-18 du 31 mars 2004) ont inscrit comme règle que les opérateurs publics ou semi-publics, accomplissant des prestations à titre onéreux, seraient mis en concurrence avec les opérateurs privés. Jusque là, pas de problème, sauf qu'il aurait fallu prendre des mesures pour que la concurrence soit loyale, car les services publics ou parapublics ne sont pas des "opérateurs comme les autres" !

[7] Le terme de "*concurrents déloyaux*" n'a pas été écrit parce qu'il n'y a nulle intention de nuire de la part des services publics ou parapublics, mais les conséquences sont les mêmes.

[8] Voir *Passion Architecture* n°28 (page 25) "*Dogmatisme européen coupable*".

[9] Dans nos procédures traditionnelles de réalisation de bâtiments, le maître d'ouvrage public doit d'abord procéder à des publicités et à des mises en concurrence pour tous ses assistants potentiels (conducteur d'opération ou mandataire, géomètre, diagnostiqueur, programmiste, maître d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur SPS, autres assistants, etc), puis pour toutes les entreprises (allotissement), au total 25 à 35 marchés (voire plus), pouvant tous faire l'objet d'un recours. Et par la suite, il devra encore mettre en œuvre les mêmes procédures pour tout service d'exploitation et d'entretien, ou modification des bâtiments sous sa responsabilité, etc.

[10] Autre exemple des excès "concurrentiels" dans laquelle l'Europe nous plonge : lorsque la publicité doit être faite sur le plan européen, le fait d'envoyer la publicité à un journal français avant de l'envoyer (dans le délai réglementaire) au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) sera un motif d'annulation de la procédure : "*On a voulu favoriser les entreprises françaises par rapport aux autres entreprises européennes*" !

En combattant les monopoles publics de services et en élargissant le cadre concurrentiel, elle a précipité tout le monde dans le même système de compétition, sans tenir compte de l'inégalité des situations.

2.2.3 - L'illusion d'une "égalité entre les candidats"

La directive 2004-18 du 31 mars 2004 (article 2) énonce de nobles principes : "Les pouvoirs adjudicateurs traitent les opérateurs économiques sur un pied d'égalité, de manière non discriminatoire et agissent avec transparence".

Le code des marchés publics reprend, dans son article 1, ces principes "de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures".

Les professionnels candides pensent peut-être que "l'égalité de traitement" conduit à "une concurrence loyale".

Cela prouverait qu'ils n'ont rien compris à l'Europe vue par l'actuelle Commission européenne qui a sans doute jugé que la loyauté des rapports entre acteurs était une préoccupation subalterne en regard de l'objectif éminemment supérieur de la concurrence la plus libre, la plus large et la plus ouverte possible¹⁵.

2.2.4 - L'Europe se moque des distorsions de concurrence entre acteurs publics et privés

Les rédacteurs des directives étaient pourtant conscients du problème, mais, plutôt que de prévoir des dispositions pour y parer, ils s'en sont débarrassés par une simple exhortation :

"Les États membres devraient veiller à ce que la participation d'un soumissionnaire qui est un organisme de droit public à une procédure de passation de marché public ne cause pas de distorsion de concurrence vis-à-vis de soumissionnaires privés" (considérants 11 de la directive 2004/17, et 3 de la 2004/18).

Ils ont fait pire, en jetant quasiment l'anathème sur le pouvoir adjudicateur qui voudrait rejeter une offre anormalement basse du fait de l'obtention d'une aide d'État, dès lors "qu'elle a été octroyée légalement" (articles 57-3 de la directive 2004-17 et 55-3 de la 2004/18).

[15] Voir *Passion Architecture* n°6 (page 33), "Absurdie concurrentielle, jusqu'où ira-t-on ?", mais aussi *Passion Architecture* n°28 (page 25) "Dogmatisme européen coupable".



L'inégalité des candidats est ainsi légalisée !

3 - Conclusion

Dans une période où les prestataires intellectuels privés sont confrontés à une contraction de la commande, il est urgent de les rendre attentifs à la concurrence des services de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que de toutes sortes d'entités créées par ces dernières en vue d'effectuer nombre de missions pourtant susceptibles d'être attribuées à des prestataires privés.

Dans le prochain numéro de *Passion Architecture*, afin de préparer nos confrères à se défendre contre des situations concurrentielles déséquilibrées, nous analyserons :

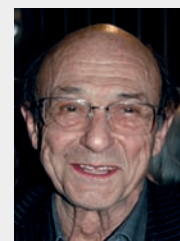
- **Les différentes natures des entités publiques ou parapubliques éventuellement captatrices des marchés** au détriment des prestataires privés, ainsi que **les principales prestations et missions** sur lesquelles cette concurrence "inégaie" peut s'exercer.

- **Les principaux motifs possibles¹⁶ de distorsion de concurrence, tels que :** - avantages immatériels liés à l'exercice parallèle de missions de service public, - accès direct à des données internes ou externes, - immunité des organismes publics contre certains risques, - allègement des exigences de présentation ou de

garantie lors des candidatures ou des offres, - mise à disposition de locaux ou de matériels à coûts sous-évalués, - coût non comptabilisé du recrutement et de la gestion du personnel, voire de la formation, - charges sociales différentes, - iniquité fiscale sur divers postes, - obligations d'assurance limitées, - éventuellement subventions, - comportement indulgent (voire laxiste) des pouvoirs adjudicateurs pour la mise en cause des responsabilités ou l'application des sanctions ou pénalités, - etc.

- **La vigilance** nécessaire des professionnels privés et **les actions** qu'ils vont devoir engager s'ils veulent lutter contre la concurrence déloyale ; on évoquera aussi **l'aide** que peut leur apporter "**l'Observatoire de la concurrence public-privé**" créé par neuf organisations syndicales¹⁷ dans le but de préserver la loyauté de la concurrence lors des consultations publiques ou privées. ■

Gilbert Ramus,
architecte,
Commission juridique de l'Unsa



[16] Il s'agit bien de causes "possibles" de distorsion de concurrence, car toutes les entités susceptibles d'effectuer des prestations n'agissent pas dans des conditions identiques : il peut arriver (?) que les activités de certaines entités s'exercent dans des conditions assez proches de celles des prestataires privés.

[17] CICEF, CNIEFEB, CEF, FFP, SYGAM, SYNTEC INGENIERIE, UNGE, UNSFA, UNTEC.

40^e Congrès des architectes

10, 11 et 12 septembre à La Rochelle



▲ Bernard-Jacques André

Interview de Bernard-Jacques André, architecte, vice-président du syndicat des Hauts-de-Seine, responsable du congrès 2009 des architectes organisé par l'Unfsa.

“Architecte à Boulogne-Billancourt, membre de l'Unfsa depuis 10 ans, vice-président de l'Union des Architectes des Hauts-de-Seine, j'ai participé à presque tous les congrès. Le président Michel Roulleau et toute son équipe du bureau national m'ont demandé d'organiser le congrès des architectes 2009. J'ai hésité devant l'ampleur de la tâche, mais c'était un honneur qu'il m'était difficile de refuser. J'ai relevé avec beaucoup d'enthousiasme ce challenge, même s'il n'est pas simple de travailler avec une équipe que je ne connaissais pas. Cependant, travailler avec des confrères qui offrent des individualités très différentes est très enrichissant. Et pour remplir avec soin cette mission, je savais que je pouvais compter sur Philippe Gallois, trésorier de l'Unfsa ; Jean-Michel Dresse, président du syndicat régional ; et sur le savoir-faire des trois permanentes de l'Unfsa : Estelle, Eugénie et Élodie.”

Passion Architecture : Où et quand se déroulera ce congrès ?

Bernard-Jacques André : À La Rochelle, les 10, 11 et 12 septembre 2009. Nous avons choisi La Rochelle car c'est une ville à l'image dynamique. Nous y avons reçu un accueil chaleureux. La ville met à disposition des infrastructures remarquables comme l'espace Encan, très convivial et pratique. Les lieux sélectionnés sont très proches et accessibles à pied, ce qui nous permet de mettre en avant une nouvelle illustration de l'attachement des architectes au développement durable. Je remercie le maire, Monsieur Bono, ainsi que son équipe, qui nous ont accordé une aide logistique précieuse. De plus, l'inauguration aura lieu dans la salle du Conseil municipal le jeudi soir et la mairie nous y conviera pour un cocktail.

P. A. : Quel est le thème “fil rouge” de ce congrès ?

B-J. A. : C'est avant tout un message d'optimisme que nous voulons porter auprès de tous les architectes et pas seulement auprès des syndiqués. À travers le thème “Archis : actions”, nous voulons faire comprendre à tous les architectes de France que si nos agences traversent une période difficile

comme tous les métiers du bâtiment, nous devons trouver des actions pour en sortir. Nous avons, à l'Unfsa, diligenté une enquête au mois de décembre de l'année dernière pour quantifier les effets de la crise sur nos agences. Les résultats ont été très éloquentes : les entreprises d'architecture subissent une baisse d'activité, notamment celles soumises aux décisions des promoteurs, qui ont stopper plusieurs projets en cours. L'Unfsa est l'Union des Architectes depuis 40 ans et œuvre depuis sa création au service des architectes.

P. A. : En 2009, l'Unfsa a 40 ans ! Y-a-t-il des nouveautés pour marquer cet évènement ?

B-J. A. : Nous profitons de cet anniversaire pour mettre encore plus en avant l'unité syndicale, plus précisément l'Union des architectes. Si le jeudi est une journée de congrès tournée vers la vie syndicale et pendant laquelle nous élirons une nouvelle équipe au bureau national de l'Unfsa et au Conseil national de l'Unfsa¹ ; en revanche, le vendredi est pour la première fois une journée ouverte et gratuite pour tous

[1] Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

LA ROCHELLE
à l'Espace ENCAN
10, 11, 12 septembre 2009

40ème CONGRÈS DES ARCHITECTES

ARCHIS: ACTIONS!
L'UNFSa, 40 ANS AU SERVICE DES ARCHITECTES

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE :
ODILE DECQ
PAUL VIRILIO
ET NICOLAS VANIER

VENDREDI 11 SEPTEMBRE :
JOURNÉE OUVERTE
À TOUS LES ARCHITECTES

Unfsa
L'union des Architectes

UNFSa - 20 Boulevard Raspail, 75007 PARIS
tél: 01 45 44 50 45
www.unfsa.com - congrès@unfsa.com

les architectes. Nous comptons particulièrement sur la présence des architectes exerçant localement. Sortons de nos agences pour rencontrer nos confrères ! Le matin, un premier atelier évoquera une dizaine de pistes concrètes de développement pour les agences, explicitées



par plusieurs architectes qui livreront ainsi leur expérience personnelle. Suivra une table ronde intitulée : "Le grenelle, les architectes acteurs de la reprise", suite logique du premier atelier.

L'après-midi sera marquée par la présence d'invités, personnalités du monde de l'architecture et du développement durable pour nous inciter à engager un échange sur notre profession. Paul Virilio, essayiste et urbaniste, nous interpellera sur la vitesse et notre mode de fonctionnement. Odile Decq, notre consœur, décrira les capacités d'adaptation de son agence face à la crise et, en tant que directrice de l'École Spéciale d'Architecture, livrera sa réflexion sur le devenir des futurs architectes et comment, eux, envisagent l'évolution de la fonction. Enfin, Nicolas Vanier, l'explorateur aventurier, nous fera partager son approche personnelle sur la problématique climatique de la planète.

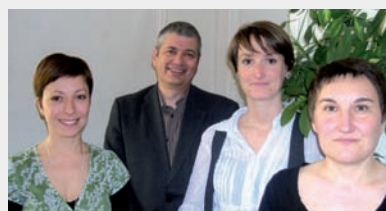
À noter que cette journée verra la première édition du prix initié par le Club Prescrire : "l'innovation durable", pour

lequel chacun des industriels exposant au congrès présentera une innovation remarquable dans le sens du développement durable et les congressistes choisiront la meilleure d'entre elles.

Enfin, comme chaque année, le samedi sera consacré au Prix du Projet Citoyen qui récompense une démarche participative remarquable (modalités d'inscription en bas de page). La cérémonie de remise du trophée sera précédée d'une table ronde sur l'architecture bioclimatique et les énergies renouvelables. Pour résumer : un jeudi syndical, marqué par l'élection du nouveau président de l'Unsfa² ; un vendredi "ouvert" et novateur, et un samedi honorifique.

Un congrès doit être aussi le lieu de la convivialité, et nous aurons ainsi le plaisir de partager de bons moments festifs grâce à la soirée de Gala (jeudi soir), la soirée du Club Prescrire (vendredi soir) et le dernier déjeuner décontracté du samedi.

[2] Convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.



▲ Bernard-Jacques André entouré des permanentes de l'Unsfa.

L'équipe organisatrice est ainsi fidèle au souhait de notre président, Michel Rouleau, de faire de ce congrès un signal fort auprès des consœurs et confrères, des pouvoirs publics, des maîtres d'ouvrage, des salariés et aussi du "grand public", montrant et prouvant que les architectes sont debout face aux actuelles fortes marées... Et qu'ils sont prêts à l'action !

J'espère que les congressistes partiront de La Rochelle regonflés à bloc par ces trois journées passées ensemble, la tête pleine d'envie, d'idées et d'amour du métier d'architecte. ■

Appel à candidatures

l'Unsfa lance la 9^e édition du Prix du Projet Citoyen

L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, lance un appel à candidatures auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres et associations de quartier pour concourir à l'édition 2009 de son Prix du Projet Citoyen.

Créé en 2001, le Prix du Projet Citoyen distingue les acteurs d'un parcours exemplaire de **concertation entre MAÎTRE D'OUVRAGE, ARCHITECTE-MAÎTRE D'ŒUVRE ET USAGER-CITOYEN** :

- habitants et usagers ayant participé à l'opération ;

- maître d'ouvrage ayant su rassembler toutes les énergies ;
- auteur architecte ayant su intégrer ces dynamiques communes.

Critères de sélection – Le concours est ouvert aux architectes, aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, aux industriels et entreprises de BTP, aux associations, syndicats, comités d'intérêt de quartier.

Inscription – Téléchargez le dossier sur notre site : www.unsfa.com rubrique "Actualités". Il est à nous retourner pour le 1^{er} juillet 2009.

Le prix sera remis lors du congrès de l'Unsfa à La Rochelle les 10, 11 et 12 septembre 2009.

Valorisation du projet lauréat – Remise du Trophée symbolisant le Prix du Projet Citoyen – Le projet est présenté lors de la remise du prix au congrès – Publication dans la revue de l'Unsfa, *Passion Architecture* (2 pages) – Un communiqué est adressé à l'ensemble de la presse professionnelle et spécialisée architecture et construction, il sera notamment publié dans *Le Moniteur* – Il bénéficie d'un double reportage photo professionnel offert par l'agence Vu'. ■



“Archis : Actions ! 40 ans au service des architectes”

PROGRAMME



JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 - ESPACE ENCAN

8h30 : Accueil, petit-déjeuner
9h30 : • Rapport moral,
• Rapport financier et vote de la cotisation
11h00 - 11h30 : Pause
11h30 : Présentation des candidats à la présidence de l'Unsa
12h30 : **Inauguration officielle** - Accueil Presse - Discours de bienvenue - Visite des stands
Ouverture des votes pour l'élection du Président et des 40 membres CNU
13h00 - 14h30 : Déjeuner avec les exposants, partenaires

14h30 - 16h00 : La parole aux syndicats
“Qu'avons-nous fait de notre Printemps”
16h00 - 17h00 : Pause
17h00 : Présentation et vote des motions
18h00 : **Clôture des votes** - Président et CNU
19h00 : **Cocktail** offert par la mairie de La Rochelle en présence de **Maxime Bono, député-maire**. Intervention du nouveau président de l'Unsa
20h00 : Départ à pied vers la soirée de Gala
20h15 : **Soirée de Gala** - Salle de l'Oratoire - 37, rue du Collège - La Rochelle

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2009 - ESPACE ENCAN

8h30 : Accueil, petit-déjeuner
9h00 - 10h30 : **Atelier** : “Actions pour rebondir et préparer l'avenir”
10h30 - 11h00 : Pause
11h00 - 12h30 : **Table ronde** : “Le Grenelle, les Architectes acteurs de la reprise”
12h30 - 14h00 : Déjeuner
14h00 - 15h00 : **Parcours et prix “Innovation durable”**
sur le Village Partenaires : les congressistes voteront pour deux innovations qui leur paraissent le mieux répondre aux critères de développement durable (produits et procédés de mise en œuvre, modes de fabrication, conditionnement, modes de transport). Déclaration des lauréats lors de la soirée Prescrire & Tirage au sort parmi les bulletins de vote des architectes : un voyage pour deux personnes
15h00 - 16h50 : **LE GRAND FORUM**



Trois acteurs autour de l'architecture et de la terre :



Nicolas Vanier,
explorateur, cinéaste et écrivain



Paul Virilio,
essayiste
et urbaniste



Odile Decq,
architecte
et enseignante

Passer des actions à la fonction
16h50 - 17h20 : Pause
17h20 - 19h20 : **L'Unsa fait son cinéma - Une séquence d'architecture à la programmation éclectique** :
Projection du film **“Le Rebelle”** de King Vidor inspiré de la vie et de l'œuvre de Frank Lloyd Wright
19h50 : Départ en bus
21h00 : **Soirée du Club Prescrire - Remise du prix “Innovation durable”** - Hôtel Grenette - Sainte Marie de Ré, Route du Bois Plage - Île de Ré

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2009 - AQUARIUM

9h30 : Accueil, petit-déjeuner à l'Aquarium
9h30 - 11h00 : **Atelier** : “Architecture bioclimatique et énergies renouvelables”
11h00 - 11h30 : Pause
11h30 - 12h30 : **Remise du 9^e Prix du Projet Citoyen**, avec reportage photo réalisé du Projet lauréat par l'Agence Vu'
12h30 - 13h00 : Discours de clôture
À partir de 13h00 : Déjeuner au restaurant de l'Aquarium



Nota : convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

BBC : il FAUT agir !

Le séminaire BBC, organisé par l'Unsa 75 les 12, 13 et 14 mai derniers, a fédéré un grand nombre d'architectes, mais aussi de maîtres d'ouvrage, ingénieurs... tous conscients de la nécessité de modifier les pratiques faces aux exigences que nous imposent les contraintes climatiques et énergétiques.

À cette occasion, Isabelle Chinardet-Cantineau a recueilli les propos d'Olivier Sidler¹, spécialiste de la mesure énergétique et des bâtiments à très basse consommation.



▲ Yves Monnot, président de l'Unsa 75 ; Dominique Alba, directrice générale du Pavillon de l'Arsenal et Olivier Sidler.

Premier défi : la pénurie énergétique à court terme

Le premier enjeu concerne les ressources énergétiques. En fait, si on regroupe toutes les ressources (charbon, pétrole, gaz), qu'on les met bout à bout, qu'on laisse la croissance énergétique de 2 % par an, qui est celle que l'on observe depuis 30 ans sur cette terre, il y a 50 années de ressources d'énergie fossile à notre disposition. On peut espérer découvrir d'autres gisements, trouver et exploiter d'autres types de ressources comme les schistes bitumineux ou les huiles lourdes, mais même avec ça, cela ne dépasserait pas un peu plus d'un siècle de ressources. La réalité est entre les deux et nous disposons à peu près de 50 à 70 ans pour s'adapter à une pénurie de la ressource possible qui est la seule dont on dispose aujourd'hui.

Dans ce délai de 50 à 70 ans, c'est-à-dire un délai extrêmement court, il faut que l'on réduise de manière drastique notre besoin énergétique, c'est-à-dire l'énergie dont on a besoin pour satisfaire nos usages habituels :

se déplacer, se chauffer, etc... Il faut que l'on reconstruise complètement une offre énergétique hors énergie fossile, c'est-à-dire que l'on aille vers, soit de la fission, soit de la fusion, soit de l'énergie solaire qui est à mon avis la seule valable car elle sera là encore dans cinq milliards d'années. Et puis, le troisième défi est qu'il faut que nous parvenions à vaincre l'inertie des mentalités, celle qui est dans nos têtes, celle qui s'oppose à tout changement.

Deuxième défi : la géopolitique

L'énergie est très mal répartie sur la surface de la terre. Le charbon, par exemple, est concentré pour les trois quarts de la ressource dans les trois régions potentiellement les plus puissantes du monde : la Chine, l'Amérique du Nord et les pays de l'ex-URSS. Pour le pétrole, c'est un peu la même chose, les deux tiers de la réserve pétrolière sont en Moyen-Orient, il ne restera plus que cette ressource là d'ici 10 à 15 ans, le Moyen-Orient sera la seule région du globe qui permettra aux pays riches d'assurer leur croissance énergétique et leurs ajustements énergétiques au cours du 21^e siècle. C'est donc une région extrêmement stratégique.

Pour le gaz, c'est un peu la même chose : un tiers du gaz est en Moyen-Orient, et 40 % dans les pays de l'ex-URSS qui ne sont pas réputés pour leur stabilité politique.

Cette inégalité va conduire à des conflits très durs pour se partager cette énergie.

Cette situation va déboucher en réalité sur trois types de conflits. Le premier conflit est "je veux mettre la main, je veux maîtriser la ressource énergétique", donc conquête de la ressource énergétique : c'est typiquement la guerre d'Irak, armée, dans laquelle on prend militairement le contrôle d'une ressource. Pour bien des raisons, le pétrole irakien est le moins cher de la planète et sera le prix directeur de l'énergie demain.

Les autres types de conflit sont des guerres économiques qui vont se développer autour d'un "tripôle" de nations regroupées autour de la Chine, de l'Europe et des États-Unis. Les guerres économiques vont aussi engendrer de la misère, pas de la même manière, pas avec de la violence, du sang, mais sous une autre forme.

Il y a un troisième type de guerre, la guerre des pauvres, qui est lié aux changements climatiques. Le développement des sécheresses et la montée des eaux vont obliger des peuples à migrer : 150 millions de personnes, déjà en 2010, devront se déplacer à cause des dégâts causés par le changement climatique. De nouvelles guerres, parce qu'ils iront chez leurs voisins qui ne voudront pas les accueillir.

D'un point de vue stratégique, **le 21^e siècle s'annonce comme un siècle de guerre et de violence si nous, les pays riches, ne changeons pas de stratégie vis-à-vis de la question énergétique.** Nous avons une véritable responsabilité à faire cette transformation vers ce changement et à réduire le poids qui est le nôtre sur la consommation énergétique mondiale.

Troisième défi : la question environnementale

Je ne vais pas parler de l'énergie nucléaire mais juste rappeler qu'elle présente quand même des dangers relativement importants qu'il ne faudrait pas oublier ni minimiser... Mais nous avons un défi immédiat :



▲ Olivier Sidler

[1] Ingénieur en énergétique, diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, directeur d'un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, Olivier Sidler est un des spécialistes reconnus au niveau européen de la mesure énergétique et des bâtiments à très basse consommation.

celui du changement climatique dû effectivement à l'augmentation de la concentration d'un certain nombre de gaz dans la haute atmosphère. Ces gaz provoquent l'augmentation de la température sur terre exactement comme un vitrage provoque de l'effet de serre sur le mur d'une maison. Alors, la question qui se pose est la suivante : **quel est le risque d'une augmentation de la concentration du gaz à effet de serre sur cette terre ?**

Le risque majeur est une augmentation de la température sur la surface de la terre de cinq à six degrés. Nous ne savons pas très bien ce que cela représente. Les climatologues ont eu l'idée d'aller regarder dans les 700 000 années d'annales climatologiques contenues dans les carottes glaciaires : il n'y a jamais eu cinq degrés de plus ; nous avons eu deux degrés de plus, ou cinq degrés de moins il y a 20 000 ans, au sortir de la période glaciaire. Et avec cinq degrés de moins, le niveau des mers était de 120 m plus bas (il était donc possible d'aller en Angleterre à pieds secs) ; et, puisqu'il n'y avait plus d'eau dans la mer, il y avait 3 km de glaciers sur l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Allemagne. Le sol en France était du permafrost, c'est-à-dire un sol gelé dans lequel on n'aurait pas pu faire d'agriculture (si elle avait existée). Tout cela pour dire que **cinq degrés d'écart, ce n'est pas un simple ajustement vestimentaire, mais un changement d'ère climatique qui, pour la plupart des climatologues, causera des centaines de millions de morts.**

Alors la question est : existe-t-il un équilibre en carbone sur cette terre ? La réponse est oui, nous avons un puits de carbone : l'océan avec un petit peu de biomasse terrestre. Cet océan absorbe trois milliards de tonnes de carbone. Si nous sommes



▲ Martine Dousset et Michel Subira, organisateurs du séminaire

six milliards d'habitants, cela fait une demie tonne de carbone par habitant et par an. Seulement si on raisonne jusqu'en 2050, à ce moment-là, nous serons dix milliards d'habitants et le taux passera à 0,3 tonnes de carbone par habitant et par an. Dans le premier cas, cela conduirait les pays comme le nôtre à une réduction de leur émission de gaz à effet de serre, d'un facteur 4 à 5 ; dans le second cas, ce serait plus de 7.

La deuxième chose importante qui nécessite de l'urgence c'est qu'en fait, notre puits, seul puits de carbone que nous ayons sur terre, l'océan, va absorber du carbone tant que la température sur terre ne se sera pas élevée de plus de deux degrés. Or cette température s'élève très rapidement. Si on atteint ces deux degrés, en réalité les climatologues nous disent que l'on risque un emballement du climat, c'est-à-dire que l'océan n'absorbera plus assez, et on ne contrôlera plus l'évolution climatologique. Les phénomènes s'accroissent comme la fonte des glaces polaires. Aujourd'hui, les glaces renvoient le rayonnement, mais au fur et à mesure qu'elles fondent, c'est de l'eau qui est vue toute noire depuis le ciel et qui absorbe le rayonnement solaire. Donc plus la glace fond, plus elle fond vite.

Nous sommes donc dans une situation d'urgence, d'extrême urgence, dont trop peu de monde a pris conscience aujourd'hui. Il faut agir vite ! **Il ne suffit pas de raisonner à 50 ans. Au contraire, il faut raisonner à très court terme.** D'autant plus que les dernières analyses des climatologues nous montrent que l'équilibre ne se situe vraisemblablement pas à 550 ni même à 450 ppm² de CO₂, de gaz carbonique, comme on l'avait dit

[2] ppm : Partie Par Million (mesure la concentration)

jusqu'alors en 2100, mais plutôt autour de 350 ppm en 2050. Cela renforce la nécessité d'urgence. Et puis Rajendra Pachauri, président du GIEC³, a déclaré récemment qu'il nous restait 7 ans si on ne voulait pas dépasser les deux degrés d'augmentation de température sur terre. **Il nous reste 7 ans pour inverser la courbe de concentration des gaz à effet de serre.** C'est là, le point le plus important. Non seulement, il faut atteindre un facteur de 7 à 10, mais nous devons le faire très vite.

Il y a urgence pour tous les métiers. Toutes les composantes de la maîtrise d'œuvre doivent se former, la maîtrise d'ouvrage doit devenir dynamique. Enfin, les collectivités locales, notamment les régions, doivent jouer un rôle fondamental (exemple des appels à projets performants en Bourgogne). Tout le monde s'est mobilisé : les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les architectes, les bureaux d'études. Nous arrivons maintenant à des résultats impressionnants, avec des équipes devenues très compétentes dans un délai très court.

Il faut créer la demande.

NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX : IL FAUT LE DIRE FORT !

L'économiste Nicolas Stern⁴ a dit : "Si vous ne faites rien, cela vous coûtera 5 % du PIB, si vous agissez maintenant cela vous coûtera 1 % du PIB". Il faut donc bien comprendre que : **ne pas agir aujourd'hui pour des raisons économiques, c'est dépenser encore plus d'argent demain !** ■

[3] Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

[4] Sir Nicholas Stern, économiste britannique, vice-président senior de la Banque mondiale, est l'auteur du rapport Stern sur l'économie du changement climatique



C'est Le Printemps...

Printemps de l'Union des Architectes (24 et 25 avril 2009)

L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes œuvre au rayonnement de notre profession. Depuis 40 ans, l'Unsa fédère les syndicats départementaux et régionaux d'architectes qui ont compris l'intérêt d'actions collectives engagées au niveau national. Les 24 et 25 avril, le Printemps de l'Union des Architectes, dans sa première édition, a accueilli nos confrères de toutes les régions de France. Je les remercie de leur participation à cet échange dans le respect de l'écoute, la compréhension de l'autre et la volonté d'être une force de proposition pour le syndicat et la profession. Cet événement qui a pour objet de refonder l'action syndicale, constitue la genèse des rencontres futures, indispensables au développement de l'Unsa dans l'objectif de conforter la place de l'architecte dans notre société de demain. Merci encore à Jean-Marie Hennin, organisateur et animateur de ce Printemps.

Michel Roulleau,
Président de l'Unsa

Carte postale de Nantes...

Au long d'un marathon de la parole de 12h, rythmé par de longues plages de convivialité, avec la Loire en toile de fond et la Cité de Rezé en vigie, la cinquantaine d'architectes présents au Printemps ont "vidé le sac" de leurs réflexions, prospections, récriminations, propositions, désirs et colères, avec la foi du charbonnier pour notre pratique commune, l'architecture...

Même s'il n'y eut de grand renouvellement des propos échangés, déjà perçus en d'autres lieux tels CNU, articles de *Passion Architecture*... quelques vérités salutaires auront été réaffirmées :

- Notre Union syndicale, ce sont avant tout des femmes et des hommes. Retrouver ce lien simple, réel, c'est là le sens initial de toute communication syndicale, avant même d'évoquer nos outils usuels et virtuels : site web, archilink, *Passion Architecture*...
- L'architecte est un homme ou une femme en responsabilité, une évidence sans doute, mais peut-être la manière la plus juste d'aborder les réflexions sur notre rôle social, d'évaluer notre juste rémunération, d'apprécier notre relation aux autres acteurs du projet, de mesurer la crédibilité de nos structures d'agences...
- L'exercice de notre profession change ; entreprises d'architecture, réseaux d'agen-

ces apparaissent aujourd'hui comme les pistes prometteuses et fertiles face à une "société globale" en cours de constitution. À l'Union d'anticiper et d'accompagner cette essentielle et nécessaire mutation.

- L'architecte possède une capacité de "contamination" dont il doit impérativement user au sein des officines technico-politiques où se prennent les décisions stratégiques qui nous concernent. Il nous revient d'exploiter cette force contre les ignorances, les incultures, les lobbyings, bref, nos prédateurs. Pour cela, soyons nombreux, multiples, présents, mobilisés, vivants enfin !

De ce Printemps, j'ai également retenu trois mots-clef, transversaux, à la fois outils et objectifs à atteindre : le nombre (de syndiqués), l'engagement (de chacun), les moyens (financiers)... Ces trois termes génériques devraient permettre une lecture analytique et prospective du compte-rendu de notre Printemps qui sera prochainement diffusé.

Bien sûr, au cours de cette journée et demie de Printemps, les neuf thèmes initiaux n'ont pas été abordés dans leur totalité ; mais la parole a été libre, à la fois attentive et respectueuse, largement partagée. À vrai dire, il faudrait un deuxième Printemps, dès la semaine prochaine, pour

exploiter cette parole avant qu'elle ne s'étouffe dans le quotidien.

Impossible, certes, alors tentons un autre chemin :

- élaborer un compte-rendu exhaustif du Printemps, même si l'exercice est difficile au vu de la densité des propos échangés ;
- identifier les premières propositions émises à Nantes et les présenter en prochains CNU ;
- relancer les syndicats départementaux sur les neuf thèmes pour soutenir la réflexion jusqu'au Congrès de La Rochelle, qui nous fera l'honneur d'une tribune : "Qu'avons-nous fait de notre Printemps ?".

Voilà donc, chers Conscœurs et Confrères, la carte postale que je vous envoie de Nantes, avec mes vifs remerciements pour la qualité de ces journées, auxquels je joins Eugénie, Élodie, Estelle, et un salut particulier à notre Président pour l'unité de temps, de lieu et d'action que son initiative a fait naître.

Je terminerai en souhaitant que le Printemps, comme l'hirondelle, revienne chaque année...

Avec mes confraternelles salutations. 

Jean-Marie Hennin,
président de la Commission
Vie Syndicale Unsa



Au retour du "Printemps des Architectes"

"Printemps des Architectes", formule ambitieuse pour définir une réflexion commune de plusieurs dizaines d'architectes syndicalement engagés afin de défendre leur profession, non pas à partir de "droits acquis" ! ou d'un "pré carré" ! mais, au début du 21^e siècle, par l'analyse d'une situation en France et au-delà ; ceci dans une mutation mondiale dont "la crise" ne révèle que les prémices.

Ces syndicalistes ont été à la fois des professionnels conscients de leurs responsabilités présentes et simultanément de leur volonté de coller à la vie "comme, sur l'obstacle, on colle à un cheval".

La vie professionnelle, les méthodes, les objectifs, sont désormais engagés dans un bouleversement qui dépassera les accélérations connues ou subies au cours du 20^e siècle. "Être de la cité" sera de plus en plus difficile au fil des années tant sa notion évoluera dans toutes ses composantes physiques, intellectuelles,



culturelles, ou... ressenties comme on dit actuellement.

La force du syndicalisme est **la proposition**.

L'Unsfa, consciente de ses apports dans les années passées pour assurer le maintien d'une architecture d'intérêt public et l'excellence des architectes pour la servir, par "le Printemps des Architectes", s'est assurée de son actualité et de sa détermination pour le futur.

Le Congrès de La Rochelle, en septembre prochain, sera une nouvelle étape pour démontrer le besoin d'architecture ainsi que la nécessité pour la Nation de la reconnaître comme une valeur essentielle au service de l'Homme. ■

Michel Delaporte,
président d'honneur
de l'Unsfa



Résoline dans l'immobilier neuf : la fibre optique Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet du promoteur

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique de l'immeuble



Résoline



Tout va bien, merci

Après un très bon premier trimestre, nous attaquons le deuxième avec de bons projets.

Fin mars, notre Espace Prescription recevait sa première soirée thématique métier, réussite totale. Le thème, le métier d'architecte bâtisseur en collaboration avec la FNACG.

Mise en place progressive de nos "Entretiens de la Prescription *plus*", à Strasbourg, Toulouse, ... et de nos Fêtes des Archi's régionales (1^{ère} édition à Lille le 12 mai).

Quant à notre Fête des Archi's francilienne, sa 8^e édition vous accueillera le 25 juin.

Le Club Prescrire est également très mobilisé autour du congrès de l'Unsfa, les 10, 11 et 12 septembre à La Rochelle.

Nous travaillons plus spécialement sur la journée du vendredi 11 septembre, que nous voulons comme une journée d'ouverture. Elle sera gratuite pour l'ensemble des architectes syndiqués ou pas.

Nous aurons différents intervenants prestigieux, architectes de renom, et Nicolas Vanier qui nous parlera de notre planète.

Et nous terminerons par la traditionnelle et inoubliable soirée Prescrire, offerte également, mais au nombre de places limitées. Nous vous en dirons plus prochainement.

Tout va bien, merci, à vos agendas, confraternellement.

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire



▲ Les expéditions de Nicolas Vanier : L'Odyssée Sibérienne



Club Prescrire

**L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels**

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unsfa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Gwenaëlle Le Ravallec
chargée de communication
1 rue du Foin, 75003 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04
Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION.

Jean-Louis OZSVATH

E-mail : jozsvath@mmm.com

Tél. : 01 30 31 64 90

Site Internet : www.3m.fr/construction



VENTILATION, DÉSENFUMAGE, TEMPÉRATION, DIFFUSION D'AIR POUR LES BÂTIMENTS

Jean COURTOIS

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25



SOLUTIONS POUR LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS, TRAITEMENT DES EAUX, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, RÉSEAUX SECS ET MÉTIERS ASSOCIÉS

Blandine SARRAZIN

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 57 95 00 95

Site Internet : www.lanive.fr



FABRICANT DE CARRELAGE EN GRÈS CÉRAMÉ "MADE IN ITALY" POUR SOLS ET MURS

Alain NOËL

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66

Site Internet : www.caesar.it/fr



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee DUEZ

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34



GAMME DE CEMENTS ET CHAUX ADAPTÉE À TOUS LES BESOINS

Roland MERLING

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr

Tél. : 01 34 77 77 71

Port. : 06 72 72 33 79

Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Éric LÉTOT

E-mail : eric.letot@dorma.com

Tél. : 01 41 94 26 50

VENTILATION, DÉSENFUMAGE, TEMPÉRATION, DIFFUSION D'AIR POUR LES BÂTIMENTS



C. Power : solution complète, silencieuse, performante et aujourd'hui la plus puissante du marché



Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25

Nouvelle gamme d'aspirateurs centralisés Aldes : confort et hygiène au plus que parfait

Aujourd'hui, Aldes lance une nouvelle gamme d'aspirateurs centralisés : C. Cleaner, C. Booster et C. Power. *Objectif : apporter de hautes qualités d'hygiène et de confort dans l'habitat, via un bien d'équipement moderne et durable.*

Concentrés de puissance et d'efficacité pour un usage multitâche, ils contribuent au maintien au quotidien d'une hygiène irréprochable dans l'habitat et à un bon niveau de qualité d'air intérieur. Quand un aspirateur classique rejette des micro-poussières, les systèmes Aldes aspirent 100 % des impuretés et les évacuent à l'extérieur des pièces de vie.

En **construction neuve comme en rénovation**, ces nouvelles centrales cumulent les atouts : puissance, robustesse, silence en fonctionnement, simplicité d'entretien. Pour que l'indispensable devienne agréable, Aldes a conçu une nouvelle poignée d'aspiration ergonomique et confortable. Matière, débit, préhension, angle : tout est pensé pour faciliter son usage tout en optimisant l'efficacité d'aspiration.



SOLUTIONS COUPE-FEU INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...



Fabrice Chauvin

E-mail : f.chauvin@promat.fr

Port. : 06 83 26 03 79

Site Internet : www.promat.fr

Centre aquatique de Nîmes



Collège d'Anse (69)



MASTERIMPACT®-RH

Panneau de cloisons M0 et A2 pour locaux très humides classés EB+ et EC – Haute dureté

Panneau autoclavé de 12 mm d'épaisseur, à base de silicate de calcium renforcé de fibres cellulosiques.

Constitué d'une plaque feuillurée sur deux côtés, MASTERIMPACT®-RH est un panneau non combustible A2 parfaitement adapté aux applications intérieures, destiné aux locaux à forte hygrométrie (types EB+ et EC).

Depuis 1999, sans cesse imité, jamais égalé, MASTERIMPACT®-RH est recherché pour ses hautes qualités de robustesse et de résistance aux milieux particulièrement humides. Mis au point initialement pour des locaux EB+ et EC, son utilisation a été élargie aux applications de compartimentation des ERP du fait de ses caractéristiques de haute résistance aux chocs.

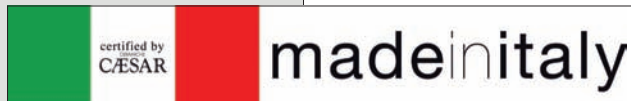
MASTERIMPACT®-RH reste stable dans des conditions de forte humidité, il absorbe l'eau sans se déformer, gonfler ou se voiler.

FABRICANT DE CARRE-
LAGE EN GRÈS CÉRAMÉ
"MADE IN ITALY" POUR
SOLS ET MURS

CERAMICHE
CAESAR
LA CULTURE DE LA MATIÈRE

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66
Site Internet : www.caesar.it/fr



La culture de la matière c'est aussi respecter l'environnement

Caesar est synonyme, depuis 1988, de grès cérame de très haute qualité, un mariage parfait entre **technologie, performances, design, fonctionnalité et esthétique.**

CERAMICHE CAESAR S.p.A est le 1^{er} producteur à avoir obtenu le LABEL DE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE.

Plus de 170 produits, 20 séries, plus de 700 articles : tels sont les chiffres de la certification Ecolabel de la Ceramiche Caesar S.p.A qui, après avoir été le 1^{er} producteur de céramique à échelon mondial à avoir obtenu en 1998 la Certification pour l'environnement ISO 14001, confirme sa position d'élève excellent en matière de respect de l'environnement. Grâce au Label écologique "Ecolabel", la Ceramiche Caesar S.p.A prend de nouveaux engagements importants vis-à-vis des utilisateurs de ses produits et démontre une nouvelle fois qu'elle croit fermement que le développement industriel et l'amélioration de la qualité de la vie et l'écologie peuvent faire bon ménage.

SYSTÈMES DE DÉTECTION
ET PROTECTION INCENDIE,
SÛRETÉ ET MALVEILLANCE



Pascal Estable

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

E-mail : pascal.estable@chubb.fr
Port. : 06 73 87 03 34
Site Internet : www.chubbsecurite.com

UTI.Micro Pack : la dernière née des centrales adressées

UTI.Micro Pack est le nouveau système intégré de détection incendie adressée et de mise en sécurité combinant simplicité et sécurité d'exploitation.

Pour optimiser la détection et contrôler les fausses alarmes, elle est dotée de nouvelles fonctionnalités comme différents modes de confirmation d'alarmes.

En termes d'évacuation, l'effort est porté sur des solutions innovantes permettant de contrôler les coûts d'installation, tout en proposant une solution adaptée au risque encouru.

Les signalisations et les commandes sont regroupées clairement en blocs fonctionnels, les commandes demandées par un opérateur sont contrôlées avant d'être exécutées. Grâce à son large écran, elle peut afficher la zone en feu ou en pré-alarme.

La gestion du relayage est adaptée au besoin, avec un relais feu et dérangement intégrés. Conçue pour les petites installations, UTI.Micro Pack est la solution adressée multifonctions.



corian.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SURFACE
(INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR) : CORIAN® ET ZODIAQ®
Béatrice LALAUX
E-mail : beatrice.lalaux@fra.dupont.com
N° Vert : 0800 91 72 72
Sites Internet : www.corian.fr et www.zodiaq.fr

fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ
PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT
Philippe RÉMY
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96
Port. : 06 22 44 36 07
Site Internet : www.fermacell.fr



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES
COMPOSITES
Catherine SIEPIORA
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07

:hager

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky DUBUC
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr

legrand®

FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES POUR
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX
D'INFORMATIONS
Marion DUCLOS
E-mail : marion.duclos@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 53 34
Port. : 06 70 43 89 15
Site Internet : www.legrand.fr



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES
ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
Isabelle BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

nora®

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL
ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
Rémi DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43
Site Internet : www.nora.com/fr



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Pascal GUIEYSSE

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com

Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ÉNERGIE
GAZ DURABLE

Yann LE BARILLIER

E-mail : ylebarillier@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 50 58

Port. : 06 07 53 38 68

Site Internet : www.primagaz.fr



SOLUTIONS COUPE-FEU INNOVANTES POUR
LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION,
DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...

Fabrice CHAUVIN

E-mail : f.chauvin@promat.fr

Port. : 06 83 26 03 79

Site Internet : www.promat.fr



PLAFONDS ROCKFON : "CHOISISSEZ VOTRE
ESTHÉTIQUE, NOUS AVONS LES PERFORMANCES"

Rémi VAGANAY

E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr

Tél. : 01 40 77 82 08

Port. : 06 07 61 28 27

Sites Internet : www.rockfon.fr et monoacoustic.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER LE CONFORT DANS L'HABITAT

Gabriel MARLY

E-mail : gabriel.marly@saint-gobain.com

Tél. : 01 47 62 34 97

Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



Schindler

ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES
ET TROTTOIRS ROULANTS

Fabrice BERT

E-mail : infomarketing@fr.schindler.com

Tél. : 01 30 70 72 56

Site Internet : www.schindler.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION,
DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe BARRUEZO

E-mail : lydie_blot@schluter-systems.fr

Tél. : 03 44 54 18 25

Port. : 06 74 90 34 49

GAMME DE CEMENTS
ET CHAUX ADAPTÉE
À TOUS LES BESOINS



Ciments Calcia
Italcementi Group

Olivier Fourcault

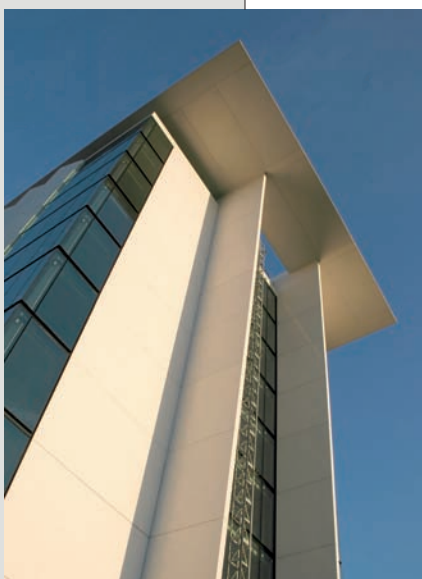
CHEF DE PROJETS, SERVICE INNOVATION

E-mail : innovation@ciments-calcia.fr

Tél. : 01 34 77 79 05

Site Internet : www.ciments-calcia.fr

Tour Headlight à Labège (31)



TX Arca® est un ciment autonettoyant qui préserve la qualité esthétique des façades dans le temps

Le ciment TX Arca® fait partie de la gamme TX Active, basée sur le principe de la photocatalyse qui est un phénomène naturel dans lequel une substance, appelée photocatalyseur, accélère la vitesse d'une réaction chimique sous l'action de la lumière. En utilisant l'énergie lumineuse, l'eau et l'oxygène de l'air, les photocatalyseurs engendrent la formation de molécules très réactives, capables de décomposer par oxydo-réduction, certaines substances organiques et inorganiques présentes dans l'atmosphère. Les bétons réalisés avec TX Arca® maintiennent inchangées les qualités esthétiques des façades en décomposant les salissures d'origine biologique (algues, lichens, mousses) qui se développent à la surface, sans altérer les performances mécaniques des bétons. Ils offrent de plus une extraordinaire brillance et se distinguent par leur capacité à "s'autonettoyer".

TECHNIQUE DE PORTE,
PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS
ET ACCÈS, MURS MOBILES



Éric Létot

DIRECTEUR PRESCRIPTION ET GRANDS COMPTES

E-mail : eric.letot@dorma.com

Tél. : 01 41 94 26 50

Site Internet : www.dorma.fr

Moveo® Glas, la nouvelle cloison mobile en verre de DORMA : transparence, légèreté et affaiblissement acoustique enfin réunis
L'architecture moderne se distingue par la luminosité et le raffinement de sa transparence.

DORMA propose **MOVEO® Glas**, une nouvelle manière d'utiliser et d'optimiser l'espace en associant transparence et insonorisation :

- une **luminosité maximale** rendue possible grâce aux très faibles dimensions du châssis (profil horizontal : 118 mm et vertical : 30 mm) ;
- une **isolation acoustique jusqu'à 50 dB** ;
- une **maniabilité des panneaux** grâce à leur faible poids (pour 44 dB : 34 Kg/m² et 50 dB : 49 Kg/m²) et à la fonction **ComforTronic** : commande électronique d'entrée et de sortie des plinthes acoustiques ;
- la **possibilité d'intégrer des stores vénitiens** à commande électrique ou non dans le panneau ;
- la **combinaison possible de parois vitrées et pleines**,
- la **possibilité de personnaliser la sérigraphie du verre**.



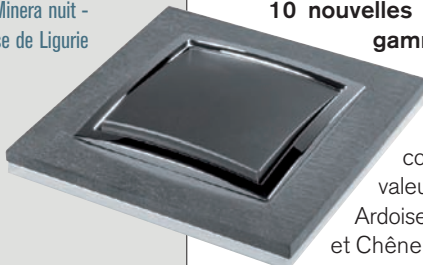
SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE



Jacky Dubuc

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr

Finition Minera nuit - ardoise de Ligurie



Finition Cristal lagune - verre satiné vert d'eau



10 nouvelles finitions dans un nouveau design pour la gamme kallysta de Hager : plus de possibilités d'accorder interrupteurs et déco intérieure

Avec un nouveau design carré et des nuances claires foncées, les 10 finitions kallysta de la collection **épure et variations** redonnent toute leur valeur aux matériaux bruts.

Ardoise de Ligurie, marbre de Carrare, bois massif Wengé et Chêne rouvre, déclinaison de verre satiné et aluminium brossé... les décors kallysta sont délicatement soulignés de chrome pour que les matières "parlent" d'elles-mêmes. Ces nouvelles finitions se déclinent sur l'ensemble des fonctions de la gamme, y compris domotique, et sont disponibles en version multi-poste vertical ou horizontal.

Au total, la gamme d'appareillage mural kallysta propose un choix inégalé de combinaisons avec 2 designs, 35 décors et 4 touches, compatibles avec un mécanisme unique ; une large palette de matières et de teintes pour créer une harmonie visuelle en total accord avec les intérieurs de vos clients.

CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ÉNERGIE GAZ DURABLE



E-mail : primawatt@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 33
Fax : 01 58 61 52 04

Primawatt, la dernière innovation énergétique de Primagaz

Avec une installation bi-énergie (solaire photovoltaïque et gaz propane), les projets de vos maîtres d'ouvrage particuliers produisent leur propre électricité solaire pour la vendre à l'opérateur local prix de 0,60 €/kWh pendant une durée de 20 ans !



Les panneaux solaires photovoltaïques sont parfaitement intégrés à la toiture. Le courant produit est transformé par un onduleur puis réinjecté dans le réseau de distribution. Mise en œuvre en neuf comme en rénovation.

Primawatt, c'est aussi un accompagnement complet pendant toute la durée du projet (solution de financement, suivi de la production, maintenance, aide à la facturation...) et une offre équilibrant le budget du maître d'ouvrage avec 1 kWh de gaz propane Primagaz offert, pour 2 kWh d'électricité solaire produits.

Offre soumise à conditions : www.habitat-eco.info

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Régis MOTTE
E-mail : schuco@keops.net
Tél. : 0 820 20 20 21
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

Étienne ROCHETTE-CASTEL
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69

Siplast

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSES

Jean-Michel RIO
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35
Port. : 06 07 80 69 48
Site Internet : www.siplast.fr



SOPREMA



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

Thierry SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr

Tarkett

REVÊTEMENTS DE SOLS PVC, CONCEPT DOUCHE, LINOLÉUM, PARQUETS MASSIFS ET FLOTTANTS, STRATIFIÉS

Fanny BAYET-LUCAS
E-mail : infodoc@tarkett.com
Tél. : 01 41 40 42 49
Port. : 06 80 31 76 69
Site Internet : www.tarket-batiment.fr



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM

François FONTAINE
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54



Thermor **PACIFIC**

MARQUE LEADER EN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET EAU CHAUDE SANITAIRE DE 10 À 3 000 L

Thierry GOUX
E-mail : tgoux@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Olivia RIVIERE

E-mail : oriviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr

USM

Systèmes d'aménagement

FABRICANT DE MOBILIER MODULAIRE DESTINÉ À OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PROFESSIONNELS OU PRIVÉS

Martine MANUEL

E-mail : mmanuel@fr.usm.com

Tél. : 01 53 59 30 30

Site Internet : www.usm.com



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Patricia MASSÉ

E-mail : pmassei@veka.com

Port. : 06 80 46 03 30

Site Internet : www.veka.fr

VELUX®

CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine JUILLARD

Tél. : 01 64 54 22 90

Site Internet : www.velux.fr



Boîtes aux lettres

FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER

Dominique BERTON

E-mail : dberton@visorex.com

Tél. : 01 60 05 91 10

Port. : 06 08 27 47 33

weber

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

Christian GÉRARD-PIGEAUD

E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com

Tél. : 01 60 62 13 51

Centre de Renseignements Techniques :

0 820 00 33 00 (n° indigo)

Site Internet : www.weber.fr



Building Value

WIENERBERGER EST LE SPÉCIALISTE INCONTOURNABLE DE LA TERRE CUITE. DES SOLUTIONS TERRE CUITE POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION - TUILES ET SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES, BRIQUES ET MONOMUR, BRIQUES APPARENTES, BARDAGE, PAVÉS.

Marc BELLAIR

E-mail : marc.bellaire@wienerberger.com

Tél. : 01 69 26 12 52

Site Internet : www.wienerberger.fr

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

sikpens

Étienne Rochette-Castel

SERVICE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com

Port. : 06 08 37 82 69



Inspiration Minérale

ALPHACHALIX

La peinture à la chaux qui révèle le naturel des façades

En mai 2009, SIKKENS a lancé ALPHA CHALIX, une NOUVELLE peinture minérale extérieure à base de chaux.

Parmi ses principaux avantages :

- extrême matité, nuance, luminosité ;
- résistance aux intempéries et aux variations de températures ;
- excellente perméabilité à la vapeur d'eau ;
- protection de la façade des salissures atmosphériques ;
- limitation de la prolifération des micro-organismes ;
- 350 teintes disponibles dans notre nouveau nuancier Façade Color Collection : Alpha 401.

CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

VELUX®

Agence régionale

Tél. : 0811 02 01 01 (prix appel local à partir d'un poste fixe)

Site Internet : www.velux.fr

Sun Tunnel

Conduit de lumière naturelle pour pièces aveugles

Le Sun Tunnel achemine la lumière naturelle du toit au plafond des pièces traditionnellement aveugles de la maison (salle d'eau, couloir, entrée...), là où la pose de fenêtre n'est pas envisageable.

Des performances signées VELUX

- Premier conduit de lumière à l'esthétique d'une fenêtre de toit : intégration sur tous les matériaux de couverture (tuiles et ardoises) et pentes de toit de 15 à 60°C.
- Alternative écologique à l'ampoule : la diffusion de lumière du conduit flexible correspond par beau temps clair à une lampe à incandescence de 60 W environ.

Avec le conduit rigide, la quantité de lumière visible est 3 fois plus importante qu'avec le conduit flexible*.

- Isolation thermique très performante : coefficient $U_t = 2,2 \text{ W/(m}^2\text{K)}$.
- Perméabilité à l'air / étanchéité à l'eau / résistance au vent identiques à celles des fenêtres de toit VELUX : $A^*_3 E_{9A} V^*_3$.
- Garantie d'une étanchéité parfaite.

* Rendement lumineux du Sun Tunnel flexible : 2 100 lumens et du Sun Tunnel rigide : 6 500 lumens, calculé pour une longueur théorique de 1 m, dans des conditions extérieures optimales de lumière estivale.

Conduit rigide



Avant / après





Ecole Camille Claudel à Courbevoie (92)
Valero/Gadan
MO : Ville de Courbevoie
Réalisée en béton TX Aria®



Rue Jean Bleuzen à Vanves (92)
Chaussée en béton de 300 m
Abattement significatif des gaz polluants
Réalisée en Béton de ciment mince (BCMC) TX Aria®



Ilôt Mermoz à Maisons-Laffitte (78)
Pascal Grabli
MO : Gilbert Grabli
Réalisé en Béton TX Arca® blanc



Hôtel de police de Bordeaux (33)
Claude Marty
Artotec Architecture Asa Architectes
MO : SGAP de Bordeaux
Réalisé en béton TX Arca® poli blanc



Tour Headlight à Labège (31)
Dain/Saladin
MO : Carle Investissements et Réalisation
Réalisée en béton TX Arca® blanc

La technologie TX Active® construit un nouveau cadre de vie pour aujourd'hui et pour demain.



TX Aria® et TX Arca®,
une nouvelle génération de ciment qui,
grâce à ses propriétés photocatalytiques,
contribue sensiblement à réduire
la pollution atmosphérique
et à embellir la qualité des façades



Ciments Calcia
Italcementi Group

Les Technodes - BP 01
78931 Guerville Cedex 01
www.ciments-calcia.fr
innovation@ciments-calcia.fr

Des éco-quartiers oui, mais pas des ghettos de privilégiés

On ne pouvait espérer mieux que le Grenelle de l'environnement... pour créer une réelle prise de conscience et faire de réelles et importantes avancées.

Tout le monde parle aujourd'hui de développement durable alors qu'il y a à peine 10 ans, si vous osiez parler d'environnement, vous passiez pour un doux "rêveur écolo".

En 2009, quelle est la municipalité qui ne projette pas de réaliser un bâtiment "HQE", une piscine solaire, d'installer des chaudières à bois, des candélabres à basse consommation... et, bien entendu, de réaliser son éco-quartier, affichant ainsi **sa volonté politique de prise en compte du développement durable**.

Ainsi, voit-on "fleurir", d'ailleurs souvent à grands coups de battage médiatique, de nombreux "éco-quartiers" assortis du nom d'un non moins "grand" architecte concepteur du projet.

De quoi alimenter la presse locale et nationale !

des "sachants", le mot "éco-quartier" fait travailler l'imaginaire de chacun, fait rêver, donne envie... et devient un critère d'attractivité commerciale.

Mais que met-on derrière le préfixe "éco" ; l'écologie ? l'économie ? l'environnement ? des larges avenues ? des pistes cyclables ? des espaces verts ? des maisons écologiques ? des éoliennes ?...

Il ne faudrait pas laisser croire que pour faire un "éco-quartier" il suffit d'additionner des constructions à basse consommation, même s'il est évident que nous devons dorénavant, d'une façon systématique,

bien défini, présentant une certaine identité ; identité dans laquelle on peut toutefois trouver une diversité au niveau de la trame urbaine et de l'architecture qui le composent et au niveau des activités et fonctions accueillies. On parle volontiers de la vie de son quartier et de son attachement à celui-ci ; la notion d'appartenance prenant toute son importance.

Les quartiers anciens sont souvent cités en exemple car bon nombre aspire à y vivre, parce que l'on s'y sent bien, qu'il y a une certaine densité (par ailleurs, elle peut être décriée !) qui permet de rencontrer "les autres", des gens différents (des jeunes, des plus âgés, ...), qu'il y a une ambiance avec toutes les commodités (commerces, services, loisirs, transports, ...), que l'on ne s'y sent pas anonyme, parce que l'on est reconnu par les voisins, les commerçants, ... qu'un lien social existe. On oublie trop souvent que ces quartiers ne se sont pas faits en un jour, qu'il a fallu du temps pour réaliser ces lieux de vie aujourd'hui convoités.

On parle parfois de "l'âme de ces quartiers" parce qu'avant tout, ils sont le fruit d'un processus de création complexe et qu'ils "vivent" au travers des hommes et des femmes qui le composent et l'animent.

Dans ce cas, on peut parler de véritables **"quartiers durables"** plus que d'éco-quartiers car les modes de vie qu'ils favorisent sont durables.

Ainsi concevoir un urbanisme durable s'inscrit dans un long "processus de création".

Par manque de moyens sûrement, par manque de connaissances sur les effets induits, des choix sont parfois faits au nom de l'efficacité et de la rentabilité à court terme, nos politi-



Mais alors, nos responsables politiques, auraient-ils pris conscience de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles (énergie, espace, eau...) et sur l'équilibre fragile de l'écosystème terrestre ainsi qu'une réelle demande de qualité de vie, de bien-être et de paix sociale ?

Si le mot "HQE", que les non-initiés emploient souvent sans vraiment savoir ce qui se cache derrière, a plutôt une connotation technique, réservé à

concevoir des bâtiments moins énergivores, voire producteurs d'énergie, et que dans tous les cas, ils doivent être, avant tout de qualité, sur le plan architectural et donc intégrer les préoccupations environnementales.

Ces juxtapositions "d'actions bienveillantes" pourraient vite amener à l'inverse de l'objectif recherché voir à des échecs.

Un quartier correspond à une partie de ville, avec un périmètre relativement

ques ayant trop souvent pour horizon la fin de leur mandat électoral !

Toute décision d'aménagement (si banale soit-elle, a priori !!) peut participer à des phénomènes de pollution... dérèglements climatiques, sécheresses, tornades, inondations... avoir des conséquences financières importantes pour nos collectivités locales, nos compagnies d'assurances qui risquent, peut-être rapidement, ne plus être en mesure de couvrir les dégâts. On pourrait citer aussi les conséquences sociales et économiques de certains mauvais choix en matière d'aménagement d'époque pas si lointaine.

Nous savons aujourd'hui, grâce au progrès des connaissances scientifiques, que pour éviter les risques les plus graves, il nous faut réfléchir plus en amont sur les conséquences de certaines décisions, notamment en matière d'aménagement, analyser les enjeux et être moins dispendieux d'une façon générale.

La prise de conscience des impacts ou risques qui peuvent peser sur tout aménagement et les effets induits sur les autres échelles plus larges du territoire dans lequel vient s'inscrire le projet doit amener les élus à bien identifier, en amont de toute décision, les enjeux locaux croisés et partagés (qu'ils soient d'ordre environnemental, social ou économique) avec les professionnels de différentes disciplines, les représentants associatifs.

L'urbanisme durable nécessite en effet la participation active de la population et son adhésion.

Certes, tous nos élus locaux ne sont pas impliqués de la même façon, mais ils doivent par contre, tous avoir une vision claire des enjeux du quartier qu'ils veulent réhabiliter ou aménager, de leur ville et au-delà de celle-ci, du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Les enjeux locaux partagés, associés aux enjeux environnementaux de niveau planétaire permettront de définir après des arbitrages nécessaires, des objectifs environnementaux et sociaux adaptés et hiérarchisés et de dégager les principes d'aménagement souhaités ; on sait que ce type de dé-

marche participative facilite l'acceptation mais peut aussi remettre en cause des projets avant qu'il ne soit trop tard et permettre par exemple de les réorienter.

Les exemples étrangers et les premières expérimentations françaises montrent que des nouvelles pratiques, dans ce sens, se font jour ; il s'agit de s'en inspirer pour ouvrir de nouvelles voies.

"Ce qui frappe généralement l'observateur de ces quartiers novateurs c'est la combinaison d'une série d'objectifs et de mesures qui se renforcent

"Il ne faudrait pas laisser croire que pour faire un "éco-quartier" il suffit d'additionner des constructions à basse consommation."

mutuellement et non une somme d'actions et réalisations sans lien entre elles. On ressent le temps de gestation, celui que l'on considère souvent en France comme du temps perdu. On mesure mieux la nécessité de consacrer un budget à la préparation, la coordination, l'animation, l'information, la stimulation des acteurs, l'évaluation, le contrôle. Bref on a mis l'intelligence dans le système, et c'est souvent ce qui nous manque le plus" (extrait de *Pour un nouvel urbanisme* de Denis Clerc, Claude Chalon, Gérard Magnin et Hervé Vouillot).

Une telle approche d'intégration impose des démarches multi-partenariales et interdisciplinaires. Son succès repose sur le partenariat et la coopération entre acteurs de disciplines différentes (économie, sociologie, écologie, etc.), de secteurs différents (transport, eau, déchets, milieu naturel, développement social, etc.), de milieux différents (entrepreneurial, associatif, institutionnel, administratif, commercial, syndical, etc.), agissant à des échelons territoriaux différents, du niveau international au niveau local. Il est clair que ces démarches nécessitent de prendre particulièrement en compte le contexte au sens large, dans lequel s'inscrit le projet d'aménagement.

Cette vision globale devrait permettre d'abandonner l'urbanisme de zonage au profit de véritables projets urbains favorisant des architectures de qualité où il fera bon vivre, adaptées aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui (taille des logements, recherche d'intimité, modulation des espaces...). Toutes ces innovations pour créer un développement urbain durable nécessitent du temps et des investissements amont dans la matière grise (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues...), que les mentalités françaises n'ont pas effectivement encore intégrées.

Ainsi concevoir un éco-quartier est plus une question de démarche que de définition, même si l'on ne saurait laisser fleurir indéfiniment ce genre d'auto-proclamations sans critères prédéfinis.

Le Grenelle de l'environnement incite à la création d'au moins un éco-quartier dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif sans que ce terme n'ait été véritablement défini. Il y a lieu dès à présent de s'inquiéter de voir des projets contre-productifs par rapport au reste de la ville qui ne serait pas "éco". On imagine en effet certaines dérives possibles quand, dans le cadre de l'élaboration de SCOT ou de PLU, on verra cartographier ce qui serait "éco" et ce qui ne le serait pas !

On peut ainsi s'interroger sur le risque du redéploiement d'une nouvelle ségrégation spatiale qui serait inacceptable.

Alors oui ! Encourageons les éco-quartiers comme creusets d'idées nouvelles, mais en veillant à ce qu'ils ne deviennent pas des "danseuses" qui empêchent d'agir durablement sur le reste de la ville ! ■

Dominique Riquier-Sauvage,
présidente de la commission
"urbanisme durable",
présidente d'honneur de l'Unsfa



Entrevue au Sénat

Le Sénateur Christian Gaudin, président de la Fédération Nationale des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement, a reçu Michel Rouleau et Isabelle Chinardet-Cantineau, respectivement président et vice-présidente de l'Unsa le 17 février dernier. Yves Brien, directeur de la FNCAUE, était présent.

Après présentation de la FNCAUE et de l'Unsa, les deux présidents ont convenu de multiplier les échanges.

La loi a réduit la mission auprès du pétitionnaire en imposant un seuil à 170 m² et a défini le rôle d'un CAUE : conseil auprès des particuliers et consultant auprès des élus.

Christian Gaudin est très intéressé par les neuf remises de Prix du Projet Citoyen mettant en lumière une démarche participative remarquable et aimerait mieux connaître les exemples concrets dans lesquels le maître d'usage est un acteur reconnu au même titre que le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Monsieur le sénateur accepte de participer à l'association "Maîtrise d'usage".

Les consœurs et confrères du sud de la France nous signalent que le CAUE dépasse les frontières de sa mission de conseil vis-à-vis des petites communes rurales dans lesquelles on constate une absence d'architecte. Un CAUE programmiste, AMO ou maître d'œuvre,

c'est contraire à la loi. Yves Brien confirme qu'il est hors de question que les CAUE accomplissent ces missions et promet de resserrer sa vigilance sur ces débordements.

Le souhait commun est de développer des contacts entre profession et le réseau des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement départementaux et régionaux, au-delà du respect, pour provoquer une émulation en bâtissant une communication conjointe auprès des citoyens de l'intérêt de l'architecture pour la réalisation du cadre bâti y compris pour les plus humbles. ■

Isabelle Chinardet-Cantineau,
vice-présidente de l'Unsa

Le Grand Paris

L'aventure a commencé le 17 septembre 2007 avec le souhait du président de la République qu'un "nouveau projet d'aménagement global du Grand Paris" puisse faire l'objet d'une consultation internationale et mobiliser ainsi les compétences d'équipes pluridisciplinaires, sous la direction d'architectes.

L'Unsa, représentée par Isabelle Chinardet-Cantineau, a assisté au premier débat public du 17 mars, premier rendez-vous d'une consultation qui se poursuivra au Centre Georges Pompidou en septembre 2009, puis dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture fin 2009 jusqu'en 2010. Enfin une série de colloques internationaux se tiendront à l'étranger en 2009, à Brasilia puis à Rio, ainsi qu'à Buenos Aires.

Les 10 équipes pluridisciplinaires réunies autour d'architectes mandataires sont :



▲ Équipe Atelier Christian de Portzamparc



▲ Équipe MVRDV

- Richard Rogers, mandataire de l'équipe RSH & Partners/London School of Economics/Arup ;
- Yves Lion, mandataire de l'équipe Groupe Descartes ;
- Djamel Klouche, mandataire de l'équipe l'AUC ;
- Christian de Portzamparc, mandataire de l'Atelier Portzamparc ;
- Antoine Grumbach, mandataire de l'équipe Agence Grumbach et associés ;
- Jean Nouvel, mandataire de l'équipe Ateliers Jean Nouvel/Michel Cantal-Dupart/Jean-Marie Dutilleul ;
- Bernardo Secchi et Paola Vigano, mandataires de l'équipe Studio 09 ;
- Finn Geipel, mandataire de l'équipe LIN ;
- Roland Castro, mandataire de l'équipe Ateliers Castro/Denissof/Casi ;
- Winy Maas, mandataire de l'équipe MVRDV.

Deux axes sous-tendent les recherches : rendre l'agglomération compétitive face



▲ Équipe Rogers Stirk Harbour & Partners ▲

aux autres métropoles mondiales et réduire son empreinte écologique. Toutes les équipes ont pratiqué une lecture fine du territoire francilien pour identifier les potentiels. L'offre de transport a un but : créer les conditions d'une meilleure mobilité banlieue/banlieue. Elles ont répondu à l'urgence sociale et souhaitent obtenir le droit de densifier en construisant sur l'existant pour enrichir le paysage architectural et améliorer l'habitat. La végétation envahit les espaces, les contacts entre le bâti et nature sont multiples. Le nouveau paysage urbain intègre la biodiversité. Le modèle de la ville planifiée est rejeté au profit de propositions variées sur la forme urbaine et le modèle spatial.

Les travaux sont consultables sur le site www.legrandparis.culture.gouv.fr et sont exposés à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine jusqu'au 22 novembre 2009 "les 10 scénarios pour la métropole parisienne" www.citechailot.fr, scénographie : Jean-Christophe Quinton. ■

Interview d'Alain Le Vern,

président du Conseil régional de Haute-Normandie

Passion Architecture :
En quoi les interventions de la Région pour l'aménagement et le développement durables de son territoire contribuent-elles au développement de la recherche, de l'innovation technique et sociale, et de la compétitivité économique des entreprises de Haute-Normandie, notamment pour les entreprises d'architecture ?

Alain Le Vern : Les actions de la Région sont multiples et concernent de nombreux domaines d'activité. Je précise que la recherche et l'innovation bénéficient de politiques spécifiques : bien qu'il s'agisse aujourd'hui d'une compétence de l'État, la Recherche-Innovation est l'une de nos priorités afin de multiplier les nouveaux débouchés. Nous venons, par exemple, de créer une agence régionale ad-hoc, de nombreux investissements en faveur des laboratoires et centres de recherche sont réalisés dans le cadre du Contrat de projet 2007/2013, des dispositifs (bourses de doctorat, soutien financier à l'acquisition d'équipements lourds, etc.) sont par ailleurs mis en place par la Région. Il convient d'accompagner nos nombreux secteurs d'excellence à tous les niveaux. Notre collectivité finance ainsi les grands réseaux de recherche, mais aussi les pôles de compétitivité présents sur le territoire. Mais la Région est également un donneur d'ordre incontournable et, à ce titre, met en pratique pour son propre compte les politiques qu'elle promeut en matière de Haute Qualité Environnementale, de clauses d'insertion sociale dans les appels d'offres ou de modes de chauffage alternatifs, par exemple.

En faisant preuve de la plus grande largeur d'esprit dans les concours d'architectes que nous sommes amenés à organiser pour les constructions scolaires et en y favorisant l'innovation et l'emploi de matériaux nouveaux, nous entendons participer à l'évolution des techniques et des conceptions en matière architecturale. En retour, nous apprenons beaucoup de la profession à l'occasion de ces jurys de concours.

P. A. : Vous avez créé la "Cité des Métiers", plateforme d'information multipartenaire qui suscite le dialogue entre des acteurs aux logiques différentes. En quoi votre initiative associée à la pratique du projet exercée par les architectes répond selon vous à cet enjeu qui consiste à construire ensemble la cité ?

A. Le V. : La cité créée par la Région constitue un nouveau service public pour les Haut-Normands. Elle a pour vocation d'être un lieu de rencontre entre professionnels et usagers à la recherche d'informations sur les métiers, mais aussi les formations disponibles...

Dès 2000, la Région se faisait écho de cette préoccupation en engageant une réflexion sur la possibilité de regrouper en un même endroit la totalité des acteurs susceptibles d'informer et d'orienter le public sur toutes les filières professionnelles.

Mais le plus vaste projet de Pôle des Savoirs veut rassembler dans un même lieu tous les "satellites" de la Région qui tournent autour de la notion de culture, d'environnement et de formation. L'idée est de fédérer toutes ces associations qui seront amenées à co-exister et à mutualiser un certain nombre de services. Le projet architectural, complexe mais extrêmement riche, devra bien être conçu et développé pour mettre en interaction les acteurs multiples (une vingtaine d'associations) et les concepteurs du projet architectural, pour s'assurer que les fonctionnalités attendues et le geste architectural aillent bien de pair.

P. A. : Quelles sont les initiatives que vous seriez disposé à prendre en faveur des jeunes diplômés en architecture, dont l'apprentissage et la formation professionnalisante de la maîtrise d'œuvre - prenant en compte les enjeux environnementaux - restent à développer sur la base

du Carnet-Métier Architecte proposé par les organisations professionnelles ?

A. Le V. : Suite aux travaux engagés par la Région dans le cadre du Plan climat énergies, nous avons rencontré l'association CREPA - association créée par l'Ordre des architectes à la maison de l'architecture de Haute-Normandie. Elle dispense des formations à destination de professionnels (architectes, bureau d'études, etc.) et notamment une action diplômante "ingénierie architecture et développement durable". **Nous avons décidé de soutenir cette action au travers d'aides individuelles à la formation pour des demandeurs d'emploi.**

Par ailleurs, suite à une étude conduite par le cabinet ALCIMED, des préconisations sont faites pour décliner le Grenelle de l'environnement en Région. Cette étude concerne plus particulièrement le Pôle Qualité Environnementale soutenu par l'ADEME et la Région.

L'axe formation recommande, entre autres, la formation continue des bureaux d'études et architectes. Il s'agit de mettre en place des formations sur l'organisation du travail qui requiert de nouvelles compétences au regard des exigences du Grenelle de l'environnement, à savoir une interface de qualité entre tous les corps d'état du bâtiment.

L'école d'architecture de Rouen ainsi que les représentants de l'Ordre des architectes proposent de participer à nos réunions territoriales du PRDF (plan régional des formations professionnelles) afin d'identifier les nouveaux besoins en matière de formation.

Vous le voyez, nous avons voulu que toute évolution de contenu des formations et de la carte des formations, notamment par la voie de l'apprentissage, fasse l'objet d'une démarche structurée qui s'inscrive dans le contrat d'objectif bâtiment, le relais pour cette association d'étudiants étant la maison de l'architecture de Haute-Normandie. ■

Propos recueillis par Gilles Garby,
secrétaire du Bureau National de l'Unsa



▲ Alain Le Vern,
président
du Conseil régional
de Haute-Normandie



Interview de Laurent Beauvais,

président de la Région Basse-Normandie



▲ Laurent Beauvais,
président
de la Région
Basse-Normandie

Passion Architecture : Quelle est votre politique territoriale d'aménagement et de développement durable et quel rôle entendez-vous voir jouer les architectes dans ces démarches de projet ?

Laurent Beauvais : On qualifie la Basse-Normandie de petite région par la taille, de région rurale dont l'avenir est incertain dans un contexte où innovation et compétitivité permettent de répondre aux enjeux actuels. Je pense que la Basse-Normandie est en train de démontrer le contraire par la qualité de ses projets et par le dynamisme de ses hommes.

La Région Basse-Normandie a adopté, en 2007, son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire à l'horizon 2025, après qu'une large concertation a été conduite. Ses lignes directrices consistent à rendre la Basse-Normandie attractive pour les jeunes, à rééquilibrer ses territoires, à en faire une éco-région et à l'ouvrir sur les autres régions et le monde.

C'est aussi en s'appuyant sur ces orientations que le Contrat de projets État-Région 2007-2013 a été bâti. Concrétisations sur le terrain du Contrat de projets, des conventions de partenariat sont en cours d'élaboration avec chacun de ces 21 territoires qui composent la Basse-Normandie. La Région apportera, pour sa part, un soutien financier à plus de 200 projets sur la seule période 2009-2010. Mise en valeur du front de mer de la Communauté Urbaine de Cherbourg, maisons de service dans le Pays du Cotentin, construction d'un centre social à Saint-Lô, aménagement d'un espace culturel dans le Pays Sud Calvados, création d'une médiathèque dans le Pays d'Auge ou d'un centre de loisirs dans le Pays du Bocage...

Ces quelques exemples montrent comment une démarche de projets trouve une traduction directe dans la vie des citoyens. Autant de projets qui nécessitent le savoir-faire des architectes !

P. A. : Dans quels autres domaines d'intervention, la Région Basse-Normandie fait appel au savoir-faire des architectes ?

L. B. : La Région Basse-Normandie participe aux programmes de rénovation urbaine dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)¹. Ils concernent les quartiers prioritaires des villes de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Cherbourg-Octeville, Alençon, Flers, Colombelles, Argentan, Lisieux, Ifs et Saint-Lô.

La Région a souhaité s'impliquer fortement dans le programme de rénovation urbaine de ces 10 villes, de façon à assurer un équilibre, en termes d'aménagement du territoire, entre les grandes agglomérations et les villes moyennes. L'intervention de la Région permet aussi de soutenir des démarches qualitatives au plan de l'urbanisme et de l'architecture : désenclavement des quartiers, résidentialisation permettant à l'habitant de se réapproprier son espace, réalisation d'économie d'énergie dans les bâtiments, tant dans les logements que dans les équipements collectifs. La qualité architecturale est bien évidemment nécessaire pour revaloriser ces quartiers.

P. A. : De votre point de vue, quelles contributions l'architecte peut apporter au projet régional ?

L. B. : Le diagnostic établi lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire a montré que la Basse-Normandie était confrontée à la question de l'étalement urbain ou plus exactement de l'éparpillement urbain. Cette région a en proportion une des plus fortes populations périurbaines de France.

L'architecte a évidemment là toute sa place pour nous aider à privilégier le

développement de la ville sur la ville, à diversifier et à densifier l'habitat.

Cela suppose une approche nouvelle de l'urbanisation de la part des collectivités, une organisation nouvelle des espaces privés, la juxtaposition de constructions contiguës qui assurent à chacun son indépendance... Démarches nécessaires qui ont besoin de l'appui du "professionnel" qu'est l'architecte.

Du point de vue environnemental, les phénomènes de "mitage" et d'accroissement des distances parcourues en véhicules individuels deviennent préoccupants, tant pour ce qui concerne l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre que des conséquences néfastes sur la biodiversité.

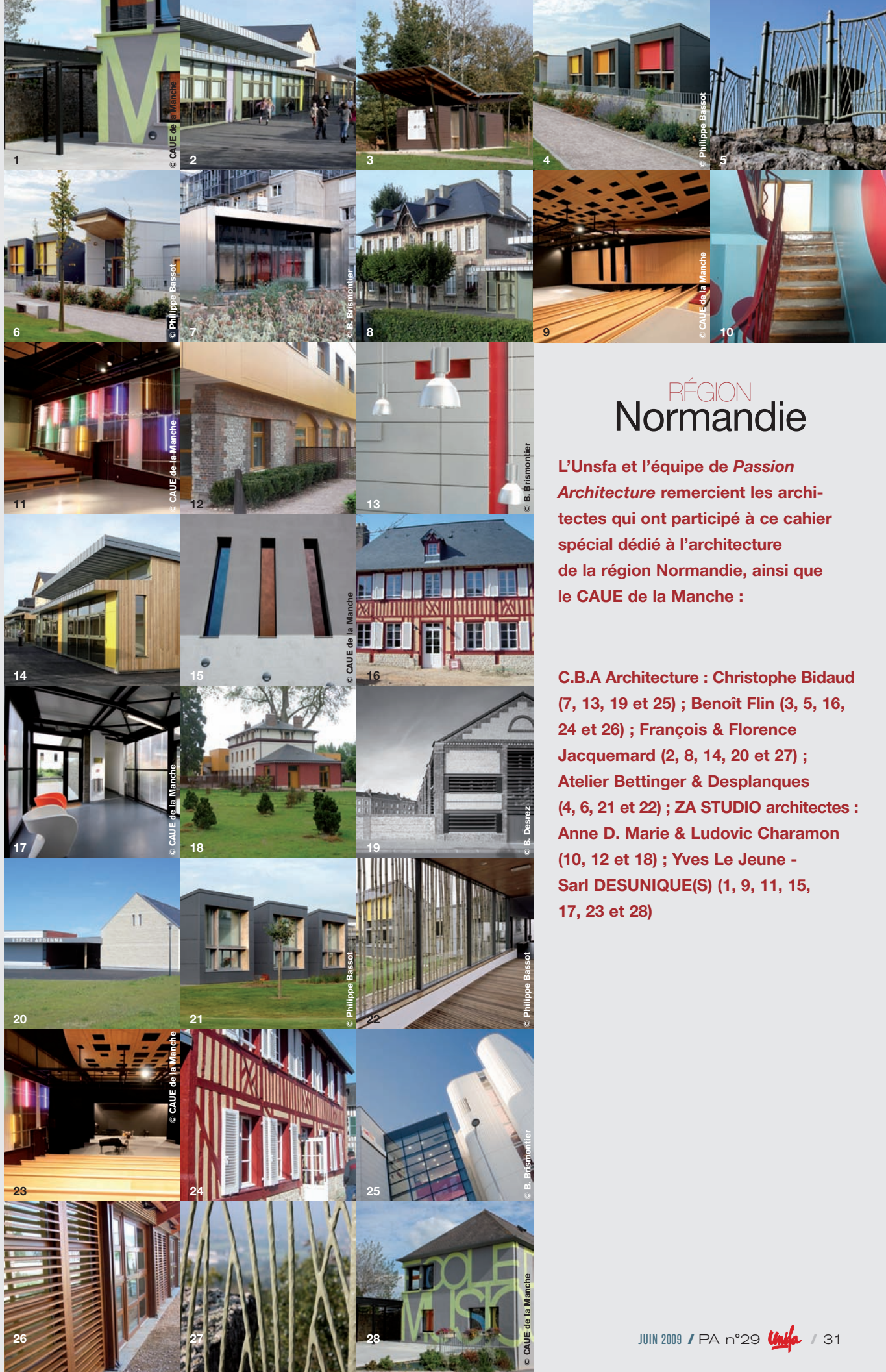
D'un point de vue social, les services attendus ont du mal à atteindre le niveau des pôles locaux ; et des phénomènes d'exclusion apparaissent pour les populations les plus défavorisées qui se heurtent souvent à un problème de mobilité, en particulier aux franges des espaces périurbains les plus éloignés.

D'un point de vue économique enfin, pour l'agriculture, qui doit faire face à ce "conflit d'usages" des sols et qui subit souvent cette pression de l'urbanisation.

Il est donc nécessaire de maîtriser ce phénomène, notamment au travers des documents d'urbanisme et de planification et via la politique de contractualisation. Mais pour que cette volonté n'altère pas la qualité de vie des habitants, il faut également veiller au renforcement des réseaux de transport collectif périurbains pour favoriser l'accessibilité aux centres et limiter l'usage des véhicules individuels. Le développement d'une offre de logement adaptée à l'ensemble des populations est aussi indispensable : réhabilitation des logements dans les villes centres et dans les quartiers sensibles, démarches de type Haute Qualité Environnementale et bientôt de Bâtiment Basse Consommation... ■

Propos recueillis par Gilles Garby,
secrétaire du Bureau National
de l'Unsa

[1] L'ANRU et les collectivités territoriales investiront, sur la période 2006-2013, plus de 700 millions d'euros dans la réalisation d'opérations concernant le logement, les aménagements et les équipements publics et la gestion urbaine de proximité.



RÉGION Normandie

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la région Normandie, ainsi que le CAUE de la Manche :

C.B.A Architecture : Christophe Bidaud (7, 13, 19 et 25) ; Benoît Flin (3, 5, 16, 24 et 26) ; François & Florence Jacquemard (2, 8, 14, 20 et 27) ; Atelier Bettinger & Desplanques (4, 6, 21 et 22) ; ZA STUDIO architectes : Anne D. Marie & Ludovic Charamon (10, 12 et 18) ; Yves Le Jeune - Sarl DESUNIQUE(S) (1, 9, 11, 15, 17, 23 et 28)

C.B.A Architecture 
Christophe Bidaud
 architecte dplg
 Rouen (76)

Benoît Flin
 architecte dplg designer
 Deauville (14)



- 1) Immeuble de bureaux Abaquesne, Rouen (76)**
 Construction de plateaux tertiaires pour la DIRNO et d'un Pôle service clients pour la Société Générale (SOGEPROM)
- 2) Siège social de la société SOGET, Le Havre (76)**
 Réhabilitation des Docks Dombasle dans le quartier portuaire du Havre
- 3) Siège Habitat 76 Rouen : extension et réhabilitation**



1 et 2) Projet de réhabilitation d'un presbytère en mairie et création d'une annexe et d'un bureau de Poste, Le Breuil en Auge (14)

Un bâtiment neuf sera créé dans le jardin, afin d'inscrire une Poste et un Local pour les anciens. Le presbytère est une structure classique du bocage normand en colombage, avec une extension 19^e siècle en brique sur jardin. Ce bâtiment ne subira que très peu de changement sur les façades afin de "sauvegarder l'identité du bourg".



3) Projet d'aménagement des infrastructures d'accompagnement d'un équipement touristique à la Roche d'Oëtre (61) :
 cette hallette abrite la signalétique du lieu et sert d'abri à vélos.

François & Florence Jacquemard Architectes
Caen (14)

Atelier Bettinger
& Desplanques
Anne Bettinger et Pascal Desplanques
architectes dplg
Le Havre (76)



1 et 2) Extension et restructuration de l'école primaire
Éric Tabarly, commune
de Luc-sur-Mer (14)



3 et 4) Construction et restructuration de la Maison de retraite
de Barenton (50) – 80 lits
Extension : création de 29 lits ; restructuration : espaces et services
communs. Ce projet a reçu la mention spéciale du jury dans
la catégorie "architecture : logements collectifs" du Palmarès
de l'architecture et de l'aménagement de la Manche 2004.



Construction d'une école
maternelle de 8 classes
à Beuzeville (27)



1) Vue du verger vers les
classes de Petite section
2) Vue de la passerelle vers
les classes de Petite section
3) Vue générale de l'école
du mail piéton

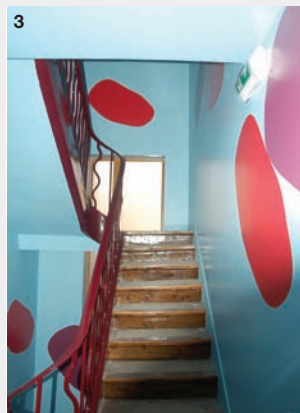


ZA STUDIO architectes
Anne D. Marie & Ludovic Charamon
Maromme (76)



Villa Calderon, Louviers (27)

- réhabilitation de la villa principale en logements sociaux,
- restructuration et extension des dépendances en atelier relais pour artistes,
- création d'un parc (paysagiste : Michèle Elsair) unifiant l'ensemble et reliant ces bâtiments au grand forum (cinéma et théâtre).



- 1) Vue sur la villa principale et ses dépendances depuis le parc
- 2) Vue sur le parc depuis les dépendances vers la villa principale
- 3) Vue de l'escalier de la villa principale

Yves Le Jeune
architecte et scénographe
Sarl DESUNIQUE(S)
Flamanville (50)



Construction et réhabilitation d'une école de musique et d'un auditorium, Les Pieux (50)

Ce projet a reçu une mention spéciale du jury dans la catégorie "Architecture Bâtiments publics" du Palmarès 2008 du CAUE de la Manche. Le jury a été sensible à la valorisation et à la cohérence architecturale globale créée à l'occasion de cette restructuration.



Le GEPA et la formation continue

“Habiter écologique” nous questionne sur : les modes de transmission de la formation, l'expression du développement durable.

Dans le cadre de l'exposition “Habiter écologique. Quelles Architectures pour une ville durable ?”, s'est ouverte le 6 mai à la Cité de l'Architecture une formation au Développement Durable organisée conjointement par le GEPA et la Cité de l'Architecture.



Cette illustration de l'assemblage des approches et des compétences, de même que la diversité des réponses sont perceptibles dans les propos exposés à la Cité.

Associer une formation à une exposition peut paraître une démarche singulière. Mais si l'on sait que c'est un moyen de susciter réflexions et débats, c'est une démarche particulièrement intelligente et le triptyque expo/formation/débat n'est-il pas un moyen pour aborder aujourd'hui la question du Développement Durable en gestation ?

L'association du GEPA dans un événement de cette nature nous permet d'enrichir notre réflexion et va nourrir notre offre de formations. Le succès attendu de cette manifestation nous conforte dans la politique de partenariats qu'a engagé le GEPA et qui se développe, que ce soit avec des organisations institutionnelles, d'autres organismes de formations, des organisations professionnelles, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche... Nous reviendrons sur le sujet. ■

Patrice Bailly,
président du GEPA



Cette formation se déroule sur 5 sessions de 2 et 3 jours, réparties de mai à septembre 2009. Sa particularité est d'être associée à un événement, en l'occurrence l'exposition. Cette situation nous interroge sur les nouvelles formes de la diffusion de la formation : formule combinée comme celle-ci, communication “de masse” en amphithéâtre, diffusion individuelle sur support informatique ou via internet ou formation traditionnelle en groupe restreint. Au moment, où pour notre profession la nécessité de se former est devenue une obligation, quelle(s) forme(s) doit prendre la formation ? Dans tous les cas, il faut lui garantir la qualité, en veillant à la valeur des contenus mais aussi en se posant les questions de l'importance de l'échange et aussi de la finalité de la formation continue de demain.

La formation dispensée à l'occasion de l'exposition “Habiter écologique...” aborde la question de la production du cadre de vie durable sous divers aspects, en insistant sur sa complexité et ses approches combinées à travers le management environnemental, les choix constructifs (systèmes, procédés et produits), l'intérêt des usagers, leur confort et leur santé. Cette approche à entrées multiples nous montre que l'architecte, praticien paraissant un peu atypique dans la “société marchande”

et homme de synthèse, peut avoir un rôle éminent à jouer s'il sait orchestrer des partenariats incontournables.

En effet, “construire durable” n'est pas une approche forcément traditionnelle de notre pratique, car :

- elle nécessite des connaissances spécifiques issues de plusieurs cultures professionnelles. Pouvoir en assurer la synthèse c'est en maîtriser le contenu et les interactions.
- elle met en œuvre des approches et outils nouveaux (diagnostics énergétiques et environnementaux, simulation thermique, approche de la santé des usagers, accessibilité pour tous, participation de toute la chaîne d'acteurs) avec lesquels il convient de se familiariser.

Elle devrait faire évoluer nos missions, comme nos manières de voir et de faire.

FORMATION DÉVELOPPEMENT DURABLE (SESSIONS À VENIR)

Matériaux : 2 - 3 juillet “Choix raisonné des matériaux” - Intervenants : Suzanne Déoux, Nicolas Kohler, Bruno Peuportier

Énergie : 14, 15 et 16 septembre “Conception et rénovation des bâtiments pour une très faible consommation d'énergie” - Intervenant : Olivier Sidler

Méthode : 1^{er} et 2 octobre “Processus de conception intégrée et approche holistique” - Intervenants : Daniel Faure et Dominique Gauzin-Mueller

Renseignements : www.formation-architecte.com et auprès du GEPA

Tél. : 01 53 63 24 00

La légalité de la complémentaire santé confirmée par le ministre du Travail

Des opposants ont exprimé leur refus d'appliquer l'Accord Paritaire de Complémentaire Santé de la branche Architecture du 5 juillet 2007.

Au Sénat, cette opposition a été reprise, en question écrite, par M. Robert Navarro en novembre 2008.

Les griefs présentés étaient les suivants :

- non-représentativité des Syndicats dans la profession ;
 - opérateurs du régime Santé choisis par le Paritaire sont en situation de monopole, constituant une entrave au libre exercice de la concurrence ;
 - la cotisation est élevée et obligatoire.
- Cette démarche visait à obtenir l'abrogation de l'accord paritaire.

La réponse du ministre de la Santé en mars 2009 est claire :

- cet accord Santé de la branche Architecture a été mis au point paritairement par les organisations représentatives ;
- cet accord est conforme à la Loi, au Code de la Sécurité sociale et au Code du travail ;
- les entreprises sont tenues d'y affilier leurs salariés ;

- le Conseil d'État a d'ailleurs confirmé la validité d'un accord collectif récemment.

Vous trouverez ci-dessous ces échanges publiés par le Journal Officiel du Sénat. 

Alain Masson,
président de la Commission Sociale de l'Unsa

Complémentaire santé des architectes 13^e législature

Question écrite n°06404 de M. Robert Navarro (Hérault - SOC) publiée dans le JO Sénat du 27/11/2008 - page 2 368

M. Robert Navarro attire l'attention de M. le ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité sur un accord conclu le 5 juillet 2007 avec des syndicats ne représentant pas pleinement les professions de l'architecture, étendu par arrêté ministériel du 13 février 2008, et instaurant une complémentaire santé pour ces métiers.

La profession ne conteste pas l'avancée sociale que constitue une mutuelle pour tous et la prise en charge de 50 % du coût de la cotisation par les entreprises. Mais cet accord place le groupe Malakoff en situation de monopole, avec un taux obligatoire jugé élevé par rapport aux prestations proposées.

De plus, il apparaît que le libre exercice de la concurrence, au regard du droit français et européen, soit entravé.

Une mobilisation importante des salariés se fait jour contre cet arrêté. Ils demandent de surseoir à son application en attendant son abrogation, une renégociation et une liberté d'adhésion afin de préserver une concurrence nécessaire.

Il souhaite donc savoir si le Gouvernement reviendra sur cet arrêté et entamera une véritable négociation afin de satisfaire aux revendications légitimes des professions de l'architecture.

Réponse du ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville publiée dans le JO Sénat du 19/03/2009 - page 725

L'attention de M. le ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville a été appelée sur le régime de mutuelle complémentaire santé pour les salariés d'agence d'architecture. Cet accord a mis en place une couverture complémentaire frais de santé et a été rendu obligatoire pour l'ensemble des entreprises et salariés relevant du champ d'application de la convention collective susvisée par arrêté ministériel du 13 février 2008 publié au Journal Officiel du 16 février 2008. Ce texte, issu d'une négociation entre les organisations représentatives de ce secteur, a été signé, d'une part, par l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (Unsa) et le Syndicat de l'Architecture (SA) et, d'autre part, par les organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) et à la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC). De plus, il a été conclu dans le cadre de l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale qui reconnaît aux partenaires sociaux d'une branche professionnelle la faculté de mettre en place une couverture collective de prévoyance obligatoire en organisant la mutualisation des risques auprès d'un ou plusieurs organismes assureurs désignés. En application de ce même article qui oblige les entreprises ayant déjà mis en place une couverture pour les mêmes risques à un niveau équivalent à mettre en œuvre la procédure d'adaptation des accords collectifs prévue par les articles L. 2253-1 et suivants du Code du travail, seules les entreprises qui disposaient de couvertures d'un niveau supérieur peuvent les conserver. Les entreprises entrant dans le champ d'application de l'accord du 5 juillet 2007 sont donc tenues d'affilier les salariés visés par l'accord collectif auprès du ou des organismes assureurs désignés sans qu'un salarié puisse à titre individuel s'opposer à l'application de l'accord collectif, comme la loi en pose le principe. Le Conseil d'État est d'ailleurs venu rappeler récemment "qu'il résulte des termes mêmes des articles précités du Code de la Sécurité sociale (notamment article L. 912-1) qu'un accord collectif peut légalement créer un régime offrant des garanties collectives aux salariés d'une même branche et auquel ces derniers doivent obligatoirement adhérer" (CE, 19 mai 2008, n°298907 Mme Ribbi).

La Démarche Qualité chez les architectes, une méthode d'organisation du métier

La Démarche Qualité est une volonté d'amélioration continue qui s'appuie sur les procédures et les contrôles pour fonctionner.

Elle s'applique à l'organisation et à l'amélioration du travail au sein des entreprises d'architecture. Elle ne cible pas la qualité architecturale, mais celle du service.

Les architectes ont suivi une formation d'architecture, mais rares sont ceux qui bénéficient d'une formation en management, ou peuvent intégrer un manager dans leur équipe.

Dirigeant des entreprises d'architecture, ils acquièrent ces compétences "sur le tas", au gré des occasions ou des difficultés rencontrées.

La norme européenne, **NF EN ISO 9001 : 2008 – Systèmes de management de la qualité**, permet d'organiser son entreprise pour qu'elle améliore en permanence ses méthodes de travail. Cette norme est vendue sur le site **AFNOR / Normes en ligne** au prix de 72,25 €.

Dès 2001, l'Unsfa a mis au point, avec le CSTB et l'AFAQ, un Référentiel adapté aux entreprises d'architecture qui mène à la certification **M'PRO Architecte**. Ce Référentiel est disponible sur **Archilink /**

Social / Fiches pratiques / Management / Démarche Qualité.

La certification d'une entreprise garantit un niveau systématique de qualité du management attendu par le client.

Elle apporte l'assurance que le service fourni répond à des caractéristiques définies dans une norme ou un référentiel et des exigences issues du programme et du contrat. Les différents processus sont élaborés et contrôlés régulièrement. La certification représente une démarche volontaire.

La démarche Qualité apporte beaucoup de clarté sur elle-même à l'équipe qui la fait sienne.

Elle capitalise la bonne rationalité quotidienne des savoir-faire.

Elle tient en deux principes :

- écrire les bonnes pratiques et les processus-métier ;

- mettre en œuvre l'amélioration continue de toutes les fonctions de l'entreprise d'architecture.

La Démarche Qualité constitue un bon socle de formation concrète sur les savoir-faire pour les stagiaires en HMNP et les jeunes architectes.

Bien que cette démarche suive un référentiel, sa mise au point est élaborée à partir de l'entreprise, pour elle-même, avec ses propres acteurs, ses types de missions et ses savoir-faire.

Autour de l'Unsfa, des groupes d'architectes se sont constitués en réseaux pour suivre cette démarche plus aisément et en optimiser son coût. Plus de 40 agences en ont bénéficié.

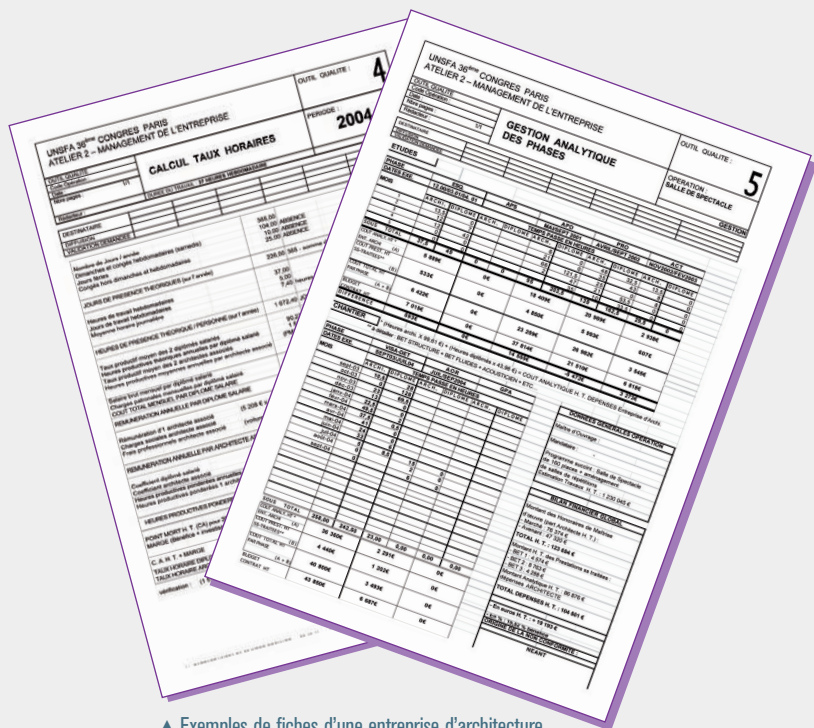
Cette présentation succincte de la démarche bénéficie de l'expérience de petites entreprises d'architecture.

L'analyse part du **diagnostic** de l'entreprise en analysant toutes ses fonctions. Ce diagnostic est établi collectivement par l'entreprise sur elle-même, sous la responsabilité du responsable Qualité interne.

Toutes les difficultés, insuccès ou non-conformités sont notés, examinés, et les pistes d'amélioration sont élaborées. Les processus-métier, sollicitant aussi d'autres partenaires, sont explicités en schémas qui font apparaître les points sensibles.

Le **manuel qualité** est construit à partir de cette auto-analyse et, pour plus de clarté, suit les chapitres de la Norme. Il définit les moyens mis en œuvre pour assurer la méthode et ses dispositions d'amélioration continue.

Ce document constitue le manuel quotidien de l'entreprise. Il est chaîné avec les Outils-Qualité exposés ci-dessous.



▲ Exemples de fiches d'une entreprise d'architecture

Les Outils-Qualité

Les 70 Outils-Qualité, sont simplement des "Check-lists", ou pense-bêtes en français, d'information et de vérification des actions entreprises.

Le **Plan Qualité** de chaque opération, ou de chaque fonction de l'agence, est composé avec des Outils-Qualité vierges prélevés dans le Manuel et renseignés pour composer le "Carnet de bord" spécifique de l'opération ou de la fonction. Les Outils-Qualité accompagnent les processus-métier et portent sur les éléments suivants :

• Exigences de documentation de la méthode

- plan Qualité, contrôles et bilan Qualités ;
- gestion des documents et archivage.

• Management des ressources

- recrutement, profils attendus, entretiens d'embauche ;
- plan de formation.

• Réalisation du produit

- enquêtes, Instruction en amont ;
- gestion analytique des phases, tableau de bord financier de chaque opération ;
- mise à jour des règlements et documentations techniques.

• Revue de contrat

- suivi des partenaires de maîtrise d'œuvre ;
- calendrier des tâches par phase ;
- comparatif des missions et honoraires d'opérations précédentes ;
- estimation au temps passé des missions à venir ;
- revue de contrat.

• Communication

- suivi des contacts ;
- fiches de réalisation ;
- plaquette de référence ;
- site Internet ;
- communications sur thèmes ;
- procédures de dossiers de candidature.

• Conception et développement

- répartition des tâches dans la maîtrise d'œuvre ;
- intervenants d'étude et de chantier, assurances ;
- contrôles de fins de phases : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, AOR ;
- modification de programme et de projet, bilan ;

- préparation de l'exécution des travaux ;
- compte-rendu de chantier ;
- visa de document d'exécution, synthèse ;
- vérifications impératives de chantier par lot ;
- composants, coloris ;
- proposition de paiement ;
- OPR et réceptions ;
- réserves et levées de réserves ;
- enquêtes de satisfaction ;
- matériels d'agence, fournitures, garanties.

• Mesures, analyse et amélioration

- synoptique des revues de phase ;
- autocontrôles, contrôles internes et externes ;
- bilan Qualité d'ensemble ;
- analyse des non-conformités ;
- améliorations.

• Suivi des coûts de l'agence

- détermination du chiffre d'affaires "point-mort" ;
- collecte des feuilles d'heures affectées ;
- analyse des heures sur l'année ;
- calcul du taux horaire.

De l'utilité de la méthode

Pour éclairer la méthode, cinq thèmes issus des Outils-Qualité sont développés ici :

Méthode collective de travail

Un diagnostic est élaboré par toute l'équipe composant l'entreprise d'architecture.

Un groupe de travail est constitué avec un responsable pour gérer collectivement cette recherche qui prend plus d'une année et dont l'investissement en temps est important.

L'expérience est écrite pour être maîtrisée et pour éclairer le travail des plus jeunes. Ce travail suit la structure de la norme et peut s'inspirer de la grille du **Carnet-métier** mis au point par l'Unsa et enregistrable sur [Archilink / Social / Fiches pratiques / Carnet-métier](#).

Tous les Outils-Qualité, le Manuel et les procédures sont concertés collectivement et transcrits par le responsable Qualité. Chacun se les approprie et veille à leur mise à jour afin que la méthode reste vivante et adaptée.

Cette démarche menée jusqu'à la certification offre trois avantages :

- La satisfaction en interne, le Manuel Qualité est aussi un vrai manuel professionnel. L'implication des collabo-

rateurs est améliorée, l'esprit d'équipe est renforcé.

- La méthode en marche apporte des gains de temps et de fiabilité très appréciables qui justifient l'investissement initial.
- La distinction en communication externe, par exemple dans le DC 5, s'affirme auprès des clients et des partenaires qui apprécient la compétence des savoir-faire, les exigences et la fiabilité de l'entreprise d'architecture.

Instruction en amont

Être contraint de redéposer un dossier de permis de construire est très coûteux en perte de temps.

Une fiche-outil des instructions, par rendez-vous, à mener avant le dépôt du dossier avec les administrations ou les services qui auront à donner un avis sur celui-ci s'avère très efficace.

Une concertation préalable, comme un œil neuf, enrichit le projet.

Cet examen, confirmé par compte-rendu, vaut engagement moral. L'instruction du dossier en est facilitée.

Contrôle de fin de phase

Chaque phase de conception et de chantier se termine par un contrôle interne, à deux, avant que le travail soit produit à l'extérieur. Cette vérification intègre les exigences client et les données programmatiques, financières, ainsi que la validation de la phase précédente et des particularités rencontrées.

Ces contrôles portent sur les phases ESQ, APS, APD, PRO, ACT, AOR.

Vérification de plans d'exécution et contrôles de réalisation

Des fiches-outils de méthodes issues de l'expérience encadrent le travail des jeunes, et des autres, sur ces phases. Elles utilisent les fiches-outils précédentes issues de la conception.

Elles intègrent les fondamentaux de la vérification et l'expérience professionnelle dont le cadre réglementaire et normatif, et les points particuliers ayant constitué des difficultés dans le passé.

De nouvelles réalisations et expériences affinent ces outils dans la démarche d'amélioration continue.

Comptabilité analytique

La gestion comptable des entreprises d'architecture n'est pas une exigence de la norme ISO 9001 : 2008, mais relève de la certification M'PRO Architecture.

Elle est indispensable à la santé et la survie de l'entreprise d'architecture. La méthode détaillée de comptabilité analytique, adaptée à la taille de nos entreprises, est disponible sur [Archilink / Social / Fiches pratiques / Management / Comptabilité analytique](#).

Le calcul se déroule ainsi :

- analyse et reprise de la déclaration précédente du chiffre d'affaires du type 2035 qui représente le "point-mort", le niveau d'étiage de l'entreprise ;
- collation des temps de travail réels, affectés ou non, de tous les acteurs ;
- détermination des taux horaires par tranche de qualification ;
- utilisation de ces données spécifiques dans les estimations de mission, la gestion analytique des phases et le plan de trésorerie.

Le plan de trésorerie de l'entreprise "dépenses et recettes" est établi sur l'année et mis à jour mensuellement. Il apporte un outil incontournable où les déficits sont décelables 1 an avant.

Gérer c'est anticiper, surtout dans la période actuelle.

Cette méthode de gestion comptable s'empare de l'expérience du passé de l'entreprise pour préparer son avenir.

Chaque entreprise doit faire son calcul, le seul fiable. Il n'y a pas de coût ou de taux global pour la profession dont les activités et les méthodes sont fort diverses.

Que les adeptes du "dumping" se précipitent tout seuls dans la faillite !

Les yeux ouverts

Beaucoup d'acteurs du B.T.P., entreprises, maîtres d'ouvrages, BET, géomètres et industriels, sont certifiées ISO 9001 : 2000 ou ISO 14001 pour le management environnemental.

Chez les architectes, cette démarche de clarification des méthodes a seulement fait quelques adeptes, dont des adhérents de l'Unsfa. Ceux-ci attestent que cette démarche a d'abord bénéficié en interne à leur agence. Les retombées sur l'image extérieure de l'entreprise sont plus longues à arriver, difficilement palpables et de peu d'importance, hormis la communication qu'en fait elle-même l'entreprise.

La meilleure évaluation de la démarche est que les collaborateurs quittant l'entreprise emportent le Manuel Qualité et les Fiches-Outils...

De nombreux confrères utilisent, peu ou prou, ces méthodes dans leur gestion d'entreprise.

Cependant, beaucoup reste à faire !

Au prochain Congrès de l'Unsfa, à La Rochelle le 11 septembre à 9h, un atelier porte sur : les actions majeures pour la reprise. Venez discuter de l'amélioration continue avec nous, et croiser votre expérience avec celles des architectes certifiés ! ■



Alain Masson,
Commission Unsfa Social

**ARCHITECT
@WORK
France**

09

Téléchargez votre invitation via le site internet **code 10200**

www.architectatwork.fr

La Grande Halle de La Villette - Paris
8-9 octobre 2009

2^e édition - 10h00-20h00

Événement exclusif présentant les innovations d'industriels de la construction

Concept qualitatif et scénographie originale

Conférences sur l'architecture et présentation de projets

Exposition 'C(h)améléon, des matériaux qui changent' par le Centre Innovathèque - FCBA

Exposition par la Cité de l'architecture et du patrimoine

Entrée réservée aux: architectes, architectes d'intérieur, designers, urbanistes, économistes et autres prescripteurs

Le Carré des innovations pour l'architecture

Le chômage partiel, une bouffée d'oxygène pour les entreprises

Comment arriver à conserver les compétences de ses équipes dans l'attente des nouvelles commandes ? Considérant l'activité partielle préférable au licenciement, les partenaires sociaux et les Pouvoirs publics ont élaboré pas moins de huit nouveaux textes ces derniers mois. Le plus difficile pour les entreprises est maintenant de se repérer dans ce mécanisme souvent trop vite considéré comme une "usine à gaz".

Un système ouvert à toutes les entreprises

Si l'industrie recourt massivement au chômage partiel, il faut rappeler que celui-ci s'applique à tous les secteurs d'activité. **L'article IV.2.2 de la Convention collective des Entreprises d'architecture** dispose d'ailleurs que l'employeur examinera notamment la possibilité de recourir à cette mesure permettant de maintenir le personnel en activité avant tout licenciement pour motif économique.

Le chômage partiel entraîne une réduction des heures travaillées ou la cessation temporaire d'activité de tout ou partie des salariés d'une entreprise, qui reçoit en contrepartie une indemnisation pour ces heures non effectuées. Il peut notamment se justifier par des **difficultés temporaires imputables à la conjoncture économique** ou à la **restructuration de l'entreprise**. La majorité des salariés, y compris ceux travaillant à temps partiel, peuvent potentiellement être concernés par la mesure. Les exceptions concernent essentiellement les forfaits annuels applicables aux cadres qui ne sont touchés qu'en cas de fermeture temporaire de l'entreprise ou les salariés sous CDD conclu pour accroissement temporaire d'activité.

La mise en œuvre du chômage partiel

Avant de déclencher le chômage partiel, l'employeur doit procéder à une information de l'ensemble des salariés sur l'analyse de la situation et de la gestion de l'entreprise ayant conduit à cette décision. Il recueillera l'avis des représentants du personnel^[1] ou, en leur absence de l'ensemble du personnel, qui ne peuvent s'y opposer.

[1] Comité d'entreprise ou à défaut délégués du personnel.

Après cette étape, l'employeur fait une demande préalable d'**allocations de chômage partiel** à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). La DDTEFP notifie sa décision dans un délai maximum de 20 jours à compter de la réception de la demande. L'employeur n'est pas tenu de démontrer des difficultés au sens financier du terme, mais doit détailler les motifs justifiant le recours au chômage partiel, sa durée prévisible et les salariés concernés.

Le maximum d'heures chômées est de 800 heures par an par salarié, que l'employeur est libre de répartir : réduction horaire, jour chômé ou fermeture d'entreprise. Cette dernière est toutefois limitée à 6 semaines consécutives. Au-delà, les salariés basculent dans le régime particulier de **l'assurance chômage** pris en charge par le Pôle-emploi^[2].

L'indemnisation des heures de chômage partiel

Les allocations de chômage partiel sont versées aux salariés par l'employeur à la date normale de la paie, ce dernier étant remboursé de 3,84 € par heure chômée sur production d'états nominatifs visés par l'administration. L'allocation est exonérée de cotisations patronales et salariales (sauf CSG-CRDS). Pour les salariés l'allocation reste soumise à l'impôt sur le revenu.

Les entreprises d'architecture n'entrant pas dans le champ d'application de l'Accord National Interprofessionnel du 21 février 1968 et de ses avenants ne sont pas soumises au versement d'indemnisation complémentaire à l'allocation évoquée ci-dessus.

[2] Ex ASSEDIC

Depuis le 1^{er} mai 2009, "l'activité partielle de longue durée" (APLD) permet à vos salariés d'être indemnisés à hauteur de **75 % de leur salaire brut**. **Votre entreprise verse ces 75 % et se fait rembourser l'allocation spécifique de chômage partiel financée par l'État (3,84 €/h), ainsi que l'allocation complémentaire (financée par l'État 1,90 €/h pour les 50 premières heures, puis par l'Unedic à 3,90 €/h à partir de la 51^e heure).** La différence entre ces allocations et la somme versée aux salariés reste à la charge de votre entreprise.

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, une convention doit être conclue entre l'État, via la DDTEFP, et votre entreprise pour une période minimale de 3 mois renouvelables, sans que la durée dépasse 12 mois.

En contrepartie, vous vous engagez^[3] à conserver l'emploi des salariés concernés pendant le **double de la période de leur activité partielle de longue durée et à proposer un entretien pour envisager une action de formation**.

Pour en savoir plus : www.nosempleis.gouv.fr ou www.unedic.fr

Bien qu'il entraîne une diminution de salaire, le chômage partiel ne constitue pas une modification du contrat de travail et s'impose au salarié^[4].



Patrick Julien,
Unsa social

[3] Obligation de moyen et non de résultat.

[4] Exception notable : la mise au chômage partiel d'un salarié protégé doit faire l'objet d'un accord de l'intéressé.

Écoquartiers secrets de fabrication - Analyse critique d'exemples européens

Taoufik Souami, Éditions Les carnets de l'info, 208 pages, 16 €

Les écoquartiers suscitent un intérêt croissant. Ils sonnent aux oreilles comme LA solution pour faire la ville durable. L'engouement est tel aujourd'hui que des dizaines de projets foisonnent sur tout le territoire français et l'État annonce la réalisation d'un écoquartier dans chaque commune en 2012. Quelle est la réalité de ces quartiers ? Quels sont leurs "secrets de fabrication" ? Quelles difficultés ont-ils eu à affronter ? Cet ouvrage répond à ces questions et présente les grands choix techniques et urbains qui les caractérisent, les montages juridico-financiers qui les ont rendus possibles, leurs écueils, leurs risques, leurs limites.



Halte aux effets électromagnétiques

Dr Jean-Claude Albaret,
Éditions du Dauphin,
330 pages, 19,80 €

Ce livre d'information et d'investigation est un livre de recherche personnel. Pour comprendre les nuisances du wifi ou de la téléphonie mobile, il vaut mieux connaître les effets électromagnétiques installés antérieurement. L'exposition générée par l'utilisation de l'électricité apparaît maintenant comme associée à une augmentation du risque de cancers. Cependant cette corrélation entre cancers et électricité semble minorée, voire occultée, dans les rapports scientifiques officiels. L'auteur a observé l'importance de cas de cancers autour de certains points des lignes électriques les plus banales dans les 50 m² ; il donne ici les clés pour identifier celles qu'il faudra éliminer.



L'architecture écologique du Vorarlberg

Dominique Gauzin-Müller,
Éditions Le Moniteur,
408 pages, 85 €

Le Vorarlberg, petit Land à la pointe occidentale de l'Autriche, est actuellement l'exemple le plus convaincant de la mise en pratique d'un développement écoresponsable à l'échelle d'un territoire européen. Cette expérience, stimulante pour tous les professionnels, montre qu'il est possible de construire, pour un budget raisonnable, des bâtiments écologiques et énergétiquement efficaces sans ostentation. Mais au-delà de cette architecture du quotidien, simple et fonctionnelle, qui suscite l'admiration, c'est un nouveau modèle de société qui se développe depuis les années 1960 dans le Vorarlberg.



L'urbanisme durable - Concevoir un écoquartier

Catherine Charlot-Valdieu & Philippe Outrequin, Éditions Le Moniteur, 296 pages, 59 €

Aujourd'hui que le constat de la responsabilité humaine sur le changement climatique est largement partagé, et au lendemain du Grenelle de l'environnement, se fait sentir le besoin de plus en plus aigu de mettre en place des stratégies d'aménagement du territoire et d'intégrer tous les enjeux du développement durable dans les projets urbains. Après avoir rappelé brièvement le cadre de référence, national et européen, et décrit différentes démarches de développement urbain durable, cet ouvrage analyse un certain nombre de projets d'aménagement et de renouvellement urbain à l'aide d'exemples d'opérations de référence réalisées à l'étranger ou en France.



Architectures de la culture, Culture de l'architecture 1959-2009

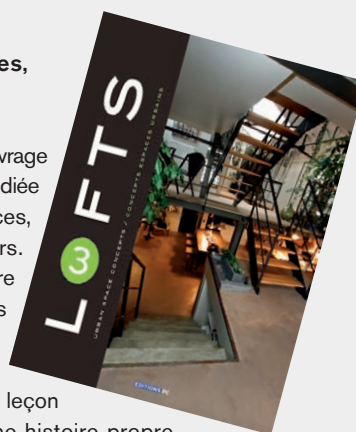
Éditions du Patrimoine,
352 pages, 350 illustrations,
45 €

Le ministère de la Culture fête tout au long de l'année 2009 son cinquantenaire : colloques, expositions, célébrations multiples. Publié à cette occasion, cet ouvrage, première étude d'ensemble sur le sujet, retrace 50 ans de la politique de construction ou d'aménagement d'édifices culturels conduite par le ministère de la Culture, de 1959 jusqu'à nos jours.

Lofts 3

Éditions PC, 120 pages,
30 €

Lofts 3 est le troisième ouvrage de la collection "Lofts" dédiée à la découverte d'espaces, de volumes, d'intérieurs. Une fois de plus, ce livre va permettre aux lecteurs de pénétrer des endroits inédits, où le métissage des tendances est une leçon de goût et le récit d'une histoire propre aux propriétaires de ces lieux.



La qualité de l'air intérieur : une préoccupation commune aux industriels et aux architectes

La qualité de l'air, enjeu de santé environnementale, devient une préoccupation essentielle aux niveaux national et international. La qualité de l'air intérieur est un aspect important, car l'ensemble de la population est concerné : nous passons 80 % de notre temps dans les espaces intérieurs. La question du syndrome du bâtiment malsain doit être traitée en amont et intégrée dans la réflexion des architectes. Des solutions proposées par des industriels sont là pour les y aider.



▲ Salle de bains
Malawi – Mobalpa

Leader de la qualité d'air intérieur, Aldes a développé la gamme Bap'SI pour répondre aux attentes des professionnels et des particuliers tant en termes de performances aérauliques que d'esthétique. En effet, la présence d'une bouche d'extraction dans les logements actuels exige une plastique moderne et des fonctionnalités simples et pérennes.

Bap'SI est la synthèse la plus aboutie de ces deux exigences :

- par sa conception innovante, elle s'installe facilement, quelles que soient les contraintes du chantier ;
- certifiée NF VMC, ses performances sont garanties dans le temps ;
- le design inédit, en rupture totale avec l'offre traditionnelle existant sur le marché, est mis au service de l'efficacité et d'un entretien facilité.



JANUS 2009
DE L'INDUSTRIE

Au printemps 2009, la bouche d'extraction Bap'SI d'Aldes a obtenu le Janus de l'Industrie 2009.

Décerné par l'Institut Français du Design, ce label, parrainé par le ministère de l'Industrie et le ministère du Commerce Extérieur, le Janus de l'Industrie récompense des produits pensés dès leur conception pour apporter une valeur d'usage, donc un bénéfice pour l'utilisateur.

Conçue par le designer Pierre-André Schaller et fabriquée par Aldes, Bap'SI s'est distinguée par son **adaptation réussie d'un produit courant à succès mais banalisé en optimisant les services pour les installateurs**, y compris à l'international, et en rendant le produit plus durable. Elle constitue une solution simple et économique pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Grâce à son esthétique inédite, sa modularité et sa durabilité, Bap'SI contribue à moderniser l'image de la Ventilation Mécanique Contrôlée.

Composé de 14 professionnels confirmés, le jury a apprécié Bap'Si pour sa modularité et la réponse esthétique apportée aux contraintes aérauliques et acoustiques demandées par la marque NF. Il a également souligné :

- le respect du cahier des charges répondant aux besoins des utilisateurs : architectes, installateurs et client final par une pose, un entretien et un remplacement faciles ;
- l'encastrement parfait de la bouche dans toutes les surfaces ;

- l'économie d'énergie réalisée par l'emploi de la bouche Bap'SI associée à un système de ventilation performant ;
- le nettoyage à l'eau des différentes parties de la bouche ;
- la possibilité de peindre la partie avant ;
- la simplification du stockage grâce à l'élégance de la gamme.

Pour tout renseignement complémentaire :
www.aldes.fr



▲ Cuisine Delia – Mobalpa

Et vous, contre le froid vous décidez quoi ?

L'isolation thermique
par l'extérieur
weber.therm
naturellement

- ✓ isoler le bâti pour moins consommer d'énergie
- ✓ choisir des systèmes simples et durables
- ✓ s'intégrer dans tous nos environnements
- ✓ respecter les savoir-faire des compagnons du bâtiment
- ✓ profiter des avantages naturels de la chaux aérienne

Nouvelle gamme Weber de systèmes complets
avec enduits minéraux sur isolants pour les projets
les plus performants en neuf ou en rénovation.



www.weber.fr

N° Indigo 0 820 00 33 00

0,12 € TTC / MN

GrDF

votre distributeur de gaz naturel



Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Le gaz naturel, une énergie d'avenir pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
www.grdf.fr